



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Données d'activité des bibliothèques départementales : synthèse nationale



Médiathèque départementale de la Sarthe © Conseil départemental de la Sarthe

2017-2022

Introduction	3
Les chiffres-clés sur l'activité des bibliothèques départementales entre 2017 et 2022.....	5
1) Quelles aides financières les bibliothèques départementales versent-elles aux bibliothèques territoriales pour renforcer la couverture territoriale ?	6
1.1) Aides à l'aménagement et à la construction	6
1.2) Aides à la constitution des collections et à l'animation	7
1.3) Aides à l'emploi.....	8
1.4) Aides à l'informatisation.....	10
2) Quelles collections et services les bibliothèques départementales proposent-elles aux bibliothèques territoriales ?	11
2.1) Les collections de livres.....	11
2.1.1) Les fonds de livres imprimés.....	11
2.1.2) Les acquisitions de livres imprimés.....	13
2.2) Autres documents	14
2.2.1) Musique et cinéma : une offre en perte de vitesse	14
2.2.2) Les ressources numériques : une demande croissante	17
2.2) Les services	19
2.3.1) La desserte des lieux de lecture.....	19
2.3.2) Les prêts au réseau	20
3) Quelles formations les bibliothèques départementales proposent-elles aux agents et collaborateurs occasionnels des collectivités territoriales ?.....	22
3.1) Les formations proposées.....	22
3.2) Les moyens consacrés à la formation	23

4) Quelle est la population desservie au regard des schémas départementaux ?.....	25
4.1) La couverture nationale	25
4.2) Les publics jeunes	26
5) Les moyens des bibliothèques départementales	30
5.1) Les moyens financiers des bibliothèques départementales	30
5.1.1) Dépenses d'investissement pour les bâtiments.....	30
5.1.2) Dépenses d'investissement informatique	30
5.1.3) Autres dépenses d'investissement	31
5.1.4) Dépenses documentaires	33
5.1.5) Dépenses de personnel.....	34
5.2) Les moyens humains.....	35
Conclusion	37
Annexes.....	38
Méthodologie 2017-2019	38
Méthodologie 2020-2022	41
Remerciements.....	44

Introduction

Renommées en 2017¹, les « bibliothèques départementales » ont pu bénéficier de la première loi centrée sur les bibliothèques, la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 « relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique », qui a garanti leur existence². Votée pour définir et confirmer les missions des bibliothèques territoriales françaises, cette loi a consacré deux articles aux bibliothèques départementales, pour formaliser cinq missions qui leur sont spécifiques :

- « Renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
- Favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- Proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;
- Contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- Élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

Cette synthèse de l'activité des bibliothèques départementales entre 2017 et 2022, produite à partir des données collectées par le ministère de la Culture auprès des conseils départementaux, prend place dans une période particulière à plus d'un titre et marque un tournant par rapport à la synthèse précédente, qui couvrait la période 2013-2016. Il s'agit d'une période plus longue et profondément marquée par le contexte de la crise sanitaire des années 2020-2021. Si des éléments des années précédentes ont persisté, la présente synthèse couvre six années qui ont vu des évolutions majeures. Induites par le contexte sanitaire ou des grandes tendances de fond, les évolutions observées ici concernent en priorité l'évolution des collections sur support, le très fort développement des ressources documentaires numériques et le renouvellement des bénévoles à l'issue de la crise sanitaire.

1 Par l'article L. 330-1 de l'ordonnance 2017-650 du 27 avril 2017 : « Les bibliothèques centrales de prêt, transférées aux départements, sont dénommées bibliothèques départementales. »

2 Articles 9 et 10 de la loi 2021-1717, à consulter sur <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000044537517>

Pour aborder ces évolutions, la présente étude suivra l'ordre des missions dévolues par la loi, avant de poursuivre sur les moyens des bibliothèques départementales pour remplir ces missions. Seront donc abordées dans un premier temps les aides que les bibliothèques départementales versent aux bibliothèques territoriales pour « renforcer la couverture territoriale en bibliothèques » par l'intermédiaire de constructions ou d'aménagement de lieux, du développement de collections ou de l'informatisation.

Revenir sur les collections et les services que les bibliothèques départementales ont proposé aux bibliothèques territoriales, et parfois directement au public, permettra ensuite de mettre en valeur leur rôle d'accompagnement de la lecture publique de proximité, qui passe aussi par une place importante accordée à la formation des professionnels et des bénévoles des réseaux de lecture publique.

Après une estimation de la population bénéficiaire des collections et des services des bibliothèques départementales, la présente étude détaillera pour finir les moyens qui ont été mobilisés entre 2017 et 2022 pour remplir l'ensemble de ces missions.



Médiathèque départementale de la Sarthe © Conseil départemental de la Sarthe

Les chiffres-clés sur l'activité des bibliothèques départementales entre 2017 et 2022

En 2022, les bibliothèques départementales couvraient **99 % de la population** des communes de moins de 10 000 habitants, assurant un accès quasi universel à la lecture publique dans ces territoires.

Plus de **20 millions d'euros** ont été investis chaque année entre 2017 et 2022 par les départements pour **l'acquisition de documents physiques** à prêter aux bibliothèques partenaires, auxquels se sont ajoutés plus d'un million d'euros par an pour soutenir la constitution de collections de bibliothèques communales ou intercommunales.

On décomptait 103 bibliobus départementaux en 2022 contre 166 en 2017, et près de 600 000€ ont été investis en 2022 pour l'ensemble des véhicules.

43 % des bibliothèques départementales proposent des ressources numériques accessibles à distance en 2022, contre seulement 25 % en 2016.

Plus de **10 millions d'euros** ont été investis chaque année entre 2017 et 2022 par les départements pour accompagner financièrement les collectivités du bloc communal et intercommunal dans leurs projets de **constructions de bibliothèques**.

770 partenariats ont été établis par les bibliothèques départementales avec les structures de la petite enfance en 2022.

Les salariés en bibliothèques départementales représentaient 2 680 ETP (équivalents temps plein) en 2022.

68 % des bibliothèques départementales ont proposé plus de 20 formations annuellement en 2022 pour répondre aux besoins des agents et bénévoles des bibliothèques partenaires, contre 62 % en 2016.

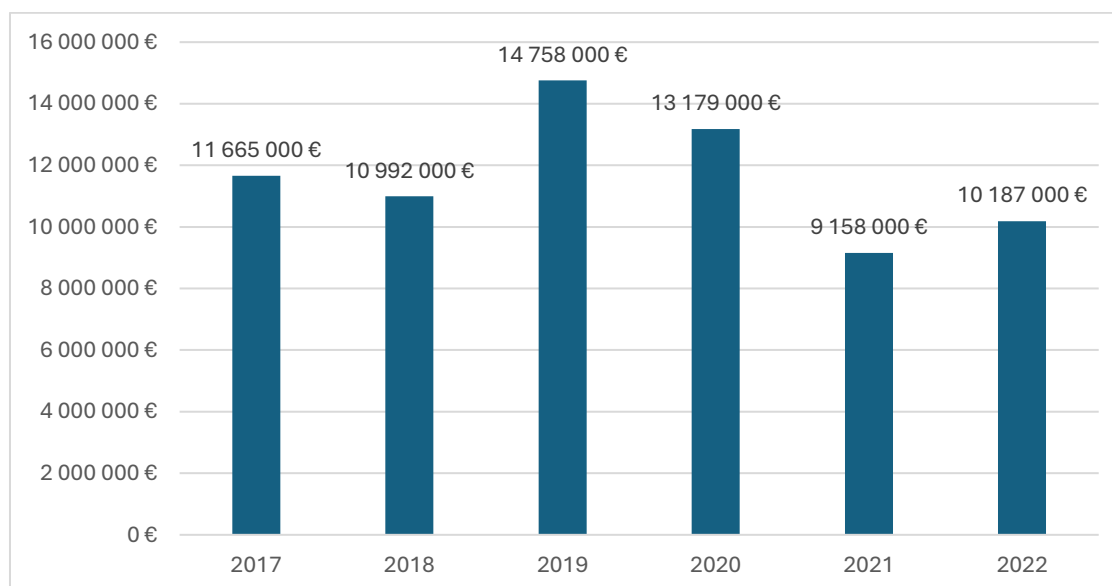
1) Quelles aides financières les bibliothèques départementales versent-elles aux bibliothèques municipales et intercommunales pour renforcer la couverture territoriale en bibliothèques ?

1.1) Aides à la construction et à l'aménagement des bibliothèques municipales et intercommunales

Les bibliothèques départementales contribuent de longue date à l'amélioration du réseau de bibliothèques territoriales en soutenant financièrement la construction et l'aménagement de nouveaux lieux de lecture municipaux ou intercommunaux, avec une attention particulière accordée à la mise en réseau.

L'année 2019 est marquée par un montant cumulé des aides à la construction d'un niveau exceptionnel sur la période. Elle a été suivie par une baisse des aides en 2020, qui témoigne du démarrage d'un nouveau cycle municipal (élections en 2020) et peut-être également de l'arrêt ou du retard pris par certains projets de construction du fait de la crise sanitaire.

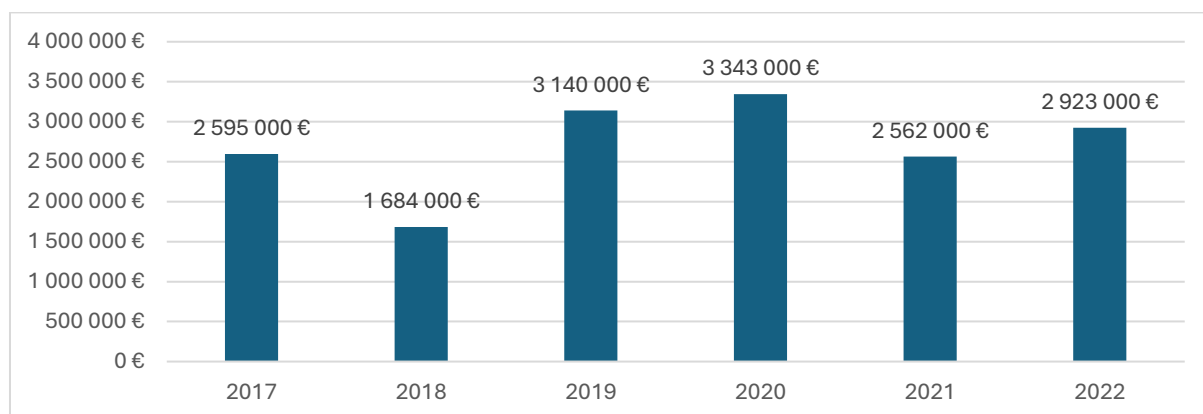
1 Evolution des aides départementales pour la construction des bibliothèques municipales et intercommunales



Les aides départementales pour l'aménagement témoignent d'une dynamique un peu différente, avec une année record en 2019 (+ 50 %) suivie par une année 2020 marquée par une tendance similaire (+ 35 %) : les constructions soutenues en 2019 bénéficient

possiblement d'une aide à l'aménagement l'année suivante. Les deux dernières années se caractérisent par une baisse des aides, revenues au niveau de 2017.

2 Evolution des aides départementales pour l'aménagement des bibliothèques municipales et intercommunales

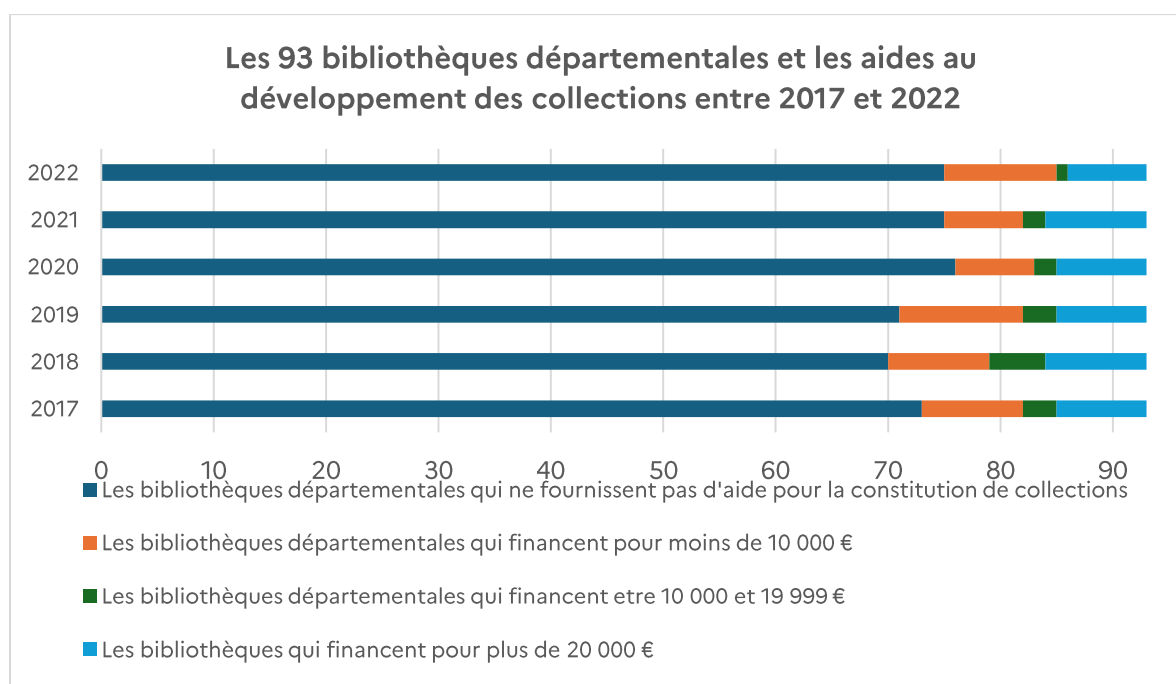


Cet accompagnement financier a contribué à l'augmentation de la densité de bibliothèques par habitant au cours des dix dernières années pour aboutir à une desserte théorique quasi-totale de la population française : voir le chapitre 4 à ce sujet.

1.2) Aides à la constitution des collections et à l'animation

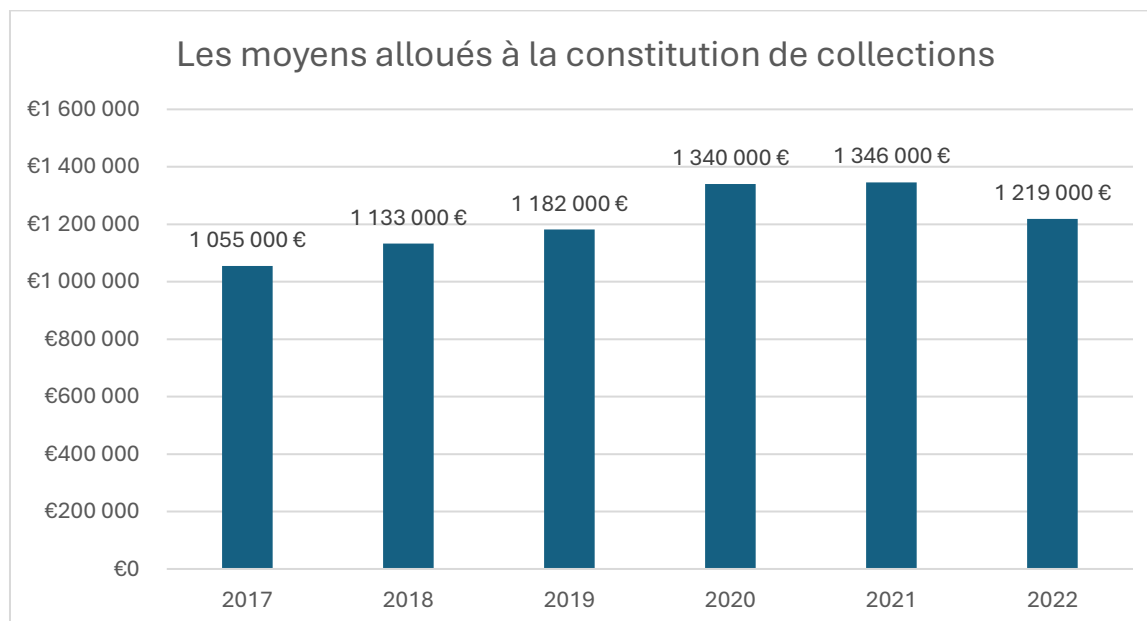
Un nombre modeste de départements consacre des moyens pour la constitution et l'enrichissement des collections des bibliothèques municipales et intercommunales de leur réseau : sur la période étudiée, ce nombre va de 23 (2018) à 17 (2020).

3 Les aides à la constitution de collections selon les départements



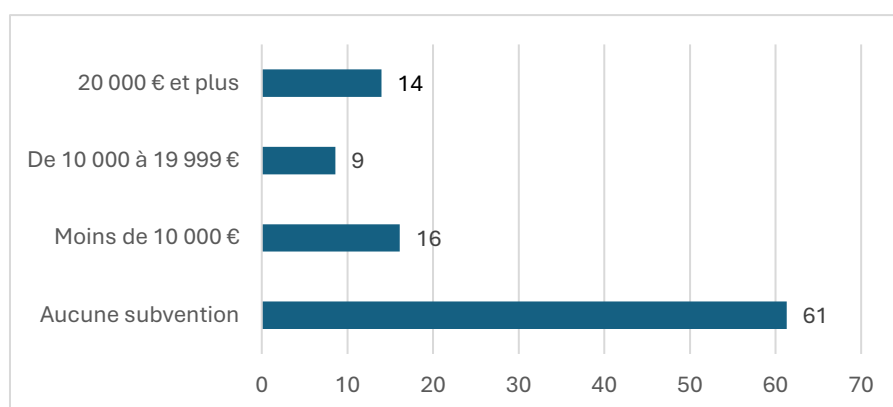
Les moyens mobilisés sur l'ensemble de la France sont assez stables sur la période étudiée.

4 Total des aides départementales à la constitution de collections des bibliothèques municipales et intercommunales



En ce qui concerne le soutien aux lieux du réseau pour l'animation culturelle et la vie littéraire, des coupes budgétaires semblent être intervenues sur la période puisque seulement 20 % des bibliothèques départementales y ont consacré plus de 20 000 € en 2022, alors qu'elles étaient plus de 30 % en 2016.

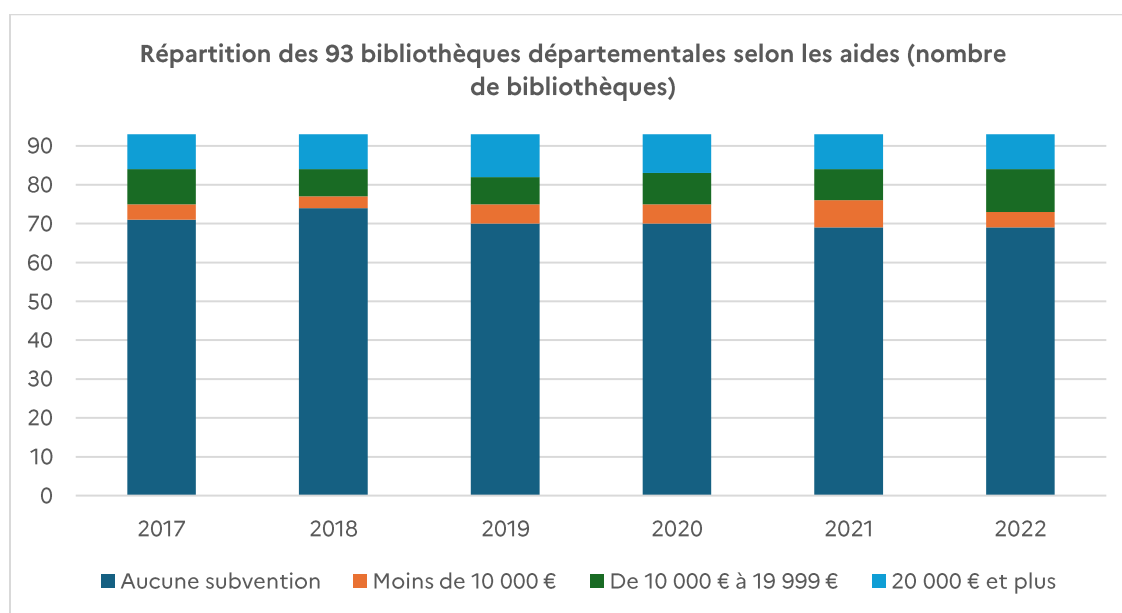
5 Répartition des bibliothèques départementales selon la moyenne des aides pour l'animation et la vie littéraire sur 6 ans (en nombre de bibliothèques)



1.3) Aides à l'emploi

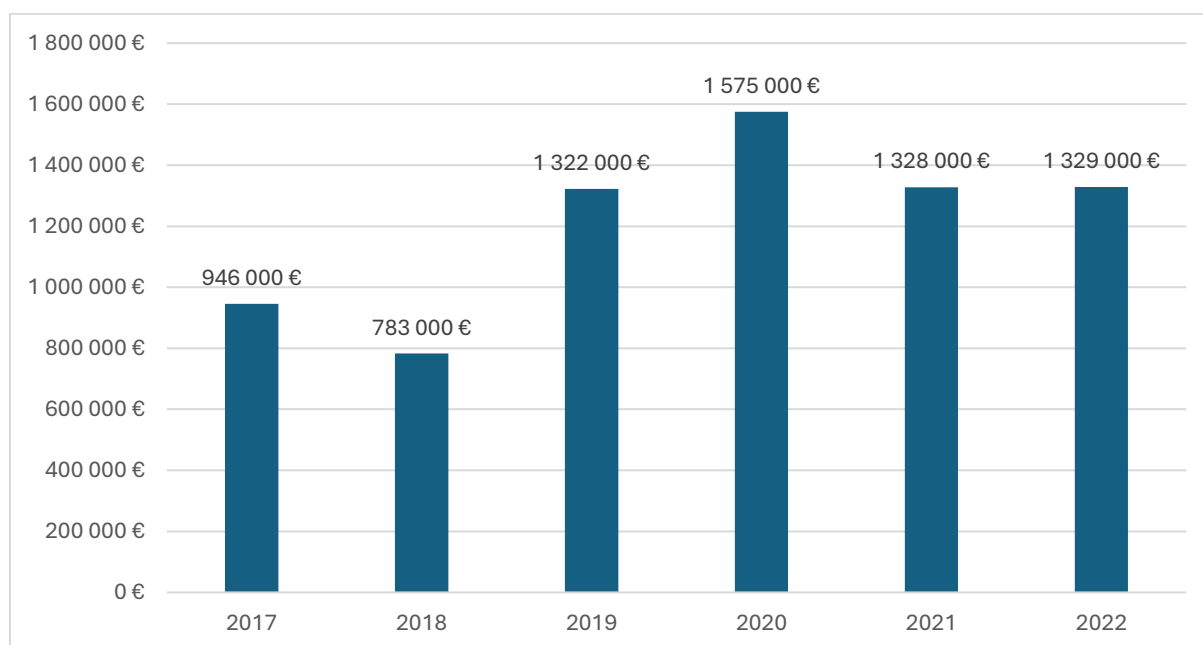
Environ un quart des départements versent des aides à l'emploi aux communes et intercommunalités, avec neuf départements versant des aides de plus de 20 000 €.

6 Evolution des aides d'aide à l'emploi versées par les bibliothèques départementales



Dans les départements pratiquant ce type de soutien, les aides à l'emploi ont fait l'objet d'une attention particulière sur la période avec une augmentation significative au cours des quatre dernières années analysées. Elles ont culminé en 2020.

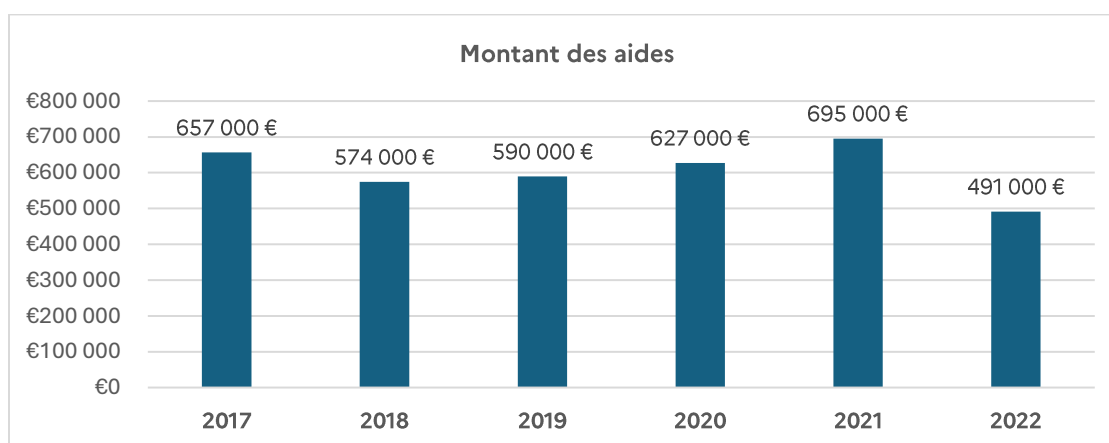
7 Total des aides départementales pour l'emploi



1.4) Aides à l'informatisation

Parmi les services proposés aux bibliothèques territoriales, l'accompagnement et les financements pour développer et garantir la pérennité des systèmes informatiques documentaires sont en constante augmentation ces dernières années. Les bibliothèques départementales jouent en effet un rôle important lorsqu'il s'agit d'aider les petites bibliothèques à s'informatiser. L'année 2013 avait constitué un record en matière de moyens mobilisés (près de 2 000 000 € dans l'ensemble de la France). La période étudiée montre une baisse de ces moyens, ce qui laisse penser qu'un plafond a été atteint dans de nombreux départements, après l'équipement de la plupart des bibliothèques.

8 Les aides départementales à l'informatisation des bibliothèques municipales et intercommunales



L'informatisation des bibliothèques est très variable selon les territoires. Certains départements accusaient encore un retard assez important en 2022 si l'on se fie à l'indicateur présent dans le rapport rempli par les bibliothèques municipales et intercommunales. À l'échelle nationale, plus de 1 000 bibliothèques ne disposaient toujours pas d'un catalogue informatisé à cette date. Elles étaient particulièrement nombreuses dans les départements comme l'Aude, la Dordogne, ou encore la Haute-Loire. Ces départements, souvent ruraux, ne bénéficient pas des mêmes moyens que d'autres plus importants et qui comptent davantage de villes de plus de 10 000 habitants. Les territoires au sein d'un département sont aussi parfois différemment dotés ; il s'agit d'une conséquence du développement variable des intercommunalités, avec une mutualisation des dépenses qui contribue à la mise en place d'outils partagés comme les catalogues informatisés. Pour les accompagner, les 26 bibliothèques départementales qui ont fourni une aide à l'informatisation en 2022 ont augmenté les moyens alloués de manière significative (+ 82 %).

2) Quelles collections et services les bibliothèques départementales proposent-elles aux bibliothèques territoriales ?

2.1) Les collections de livres

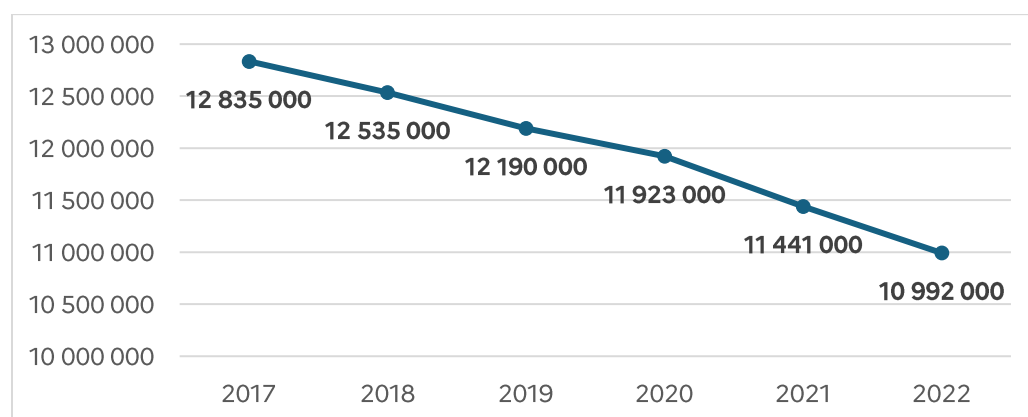
2.1.1) Les fonds de livres imprimés

L'activité des bibliothèques départementales reflète celle des bibliothèques territoriales, et les données sur leurs collections en sont une illustration. Depuis le tournant des années 2010, on observe une diversification des collections d'abord avec les documents vidéo, puis les contenus numériques en ligne.

Cette diversification s'est accompagnée d'une réduction de la place des fonds de livres imprimés dans les bibliothèques départementales, en baisse constante (entre – 2 et – 4% selon les années), aussi bien pour les fonds que pour les acquisitions.

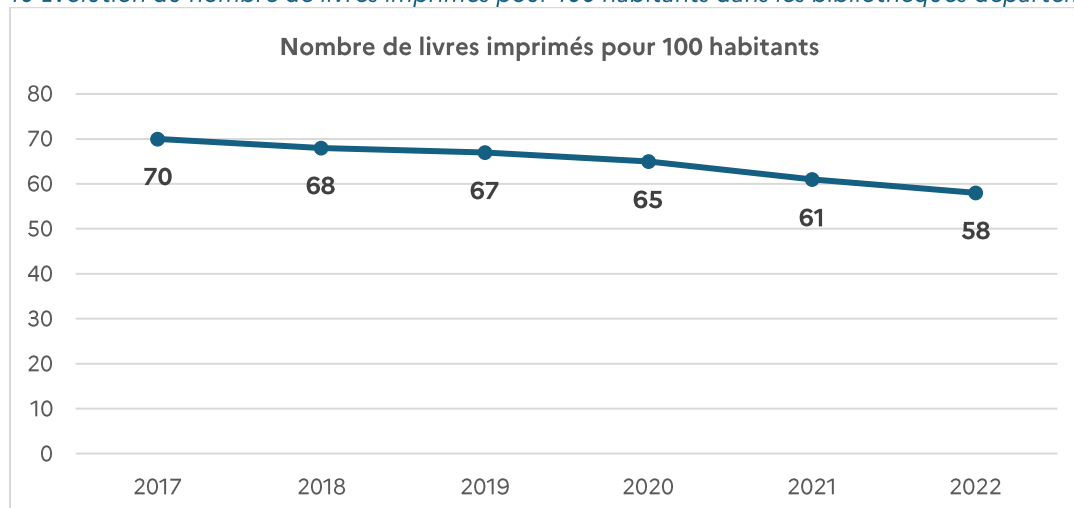
La tendance déjà observée lors des années précédentes (en moyenne 15 000 volumes en moins chaque année depuis 2010) s'est confirmée sur la période étudiée, avec un volume global de livres imprimés qui a continué de se réduire, de manière plus importante : près de 2 000 000 de livres imprimés ont été retirés des collections et non remplacés entre 2017 et 2022.

9 Evolution du nombre de livres imprimés dans les fonds des bibliothèques départementales



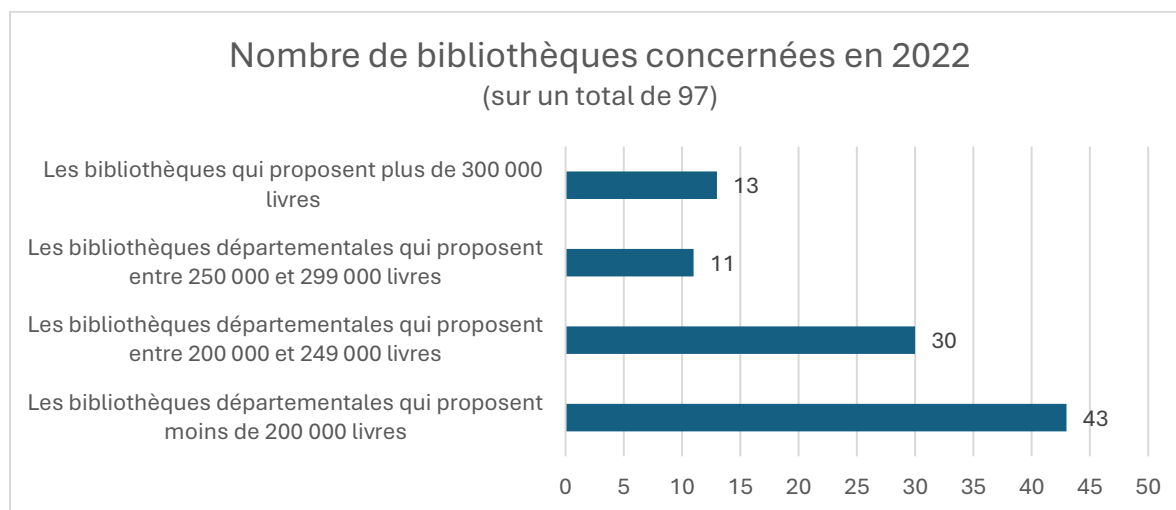
En valeur absolue, la taille du fonds de livres imprimés est à mettre en perspective avec la population couverte par les bibliothèques départementales. On passe ainsi de 70 livres imprimés pour 100 habitants en 2017 à 58 livres imprimés pour 100 habitants en 2022.

10 Evolution du nombre de livres imprimés pour 100 habitants dans les bibliothèques départementales



Dans la mesure où la courbe des acquisitions de livres imprimés ne suit pas la même trajectoire (voir 2.1.2), le constat d'une diminution des fonds de livres imprimés est sans doute à imputer en partie aux désherbages opérés au cours des dernières années de la période, aussi bien dans les bibliothèques départementales que municipales et intercommunales. Cette politique s'appuie sur la volonté de proposer à la population une collection renouvelée et adaptée, plutôt qu'une collection systématiquement en croissance. La diversité des situations départementales (politique, socio-économique, démographique) se retrouve dans le total de livres proposés par les bibliothèques. Les départements marqués par l'émiettement de nombreuses communes comprises entre 1 000 et 10 000 habitants et une forte densité de bibliothèques (Seine-et-Marne, Calvados) ne doivent pas être analysés de la même manière que ceux marqués par l'émiettement communal et un faible nombre de lieux de lecture (Lozère, Gers). La baisse du nombre total de livres imprimés proposés rejoint la baisse constante du nombre de bibliothèques départementales dotées d'un fonds de plus de 300 000 livres.

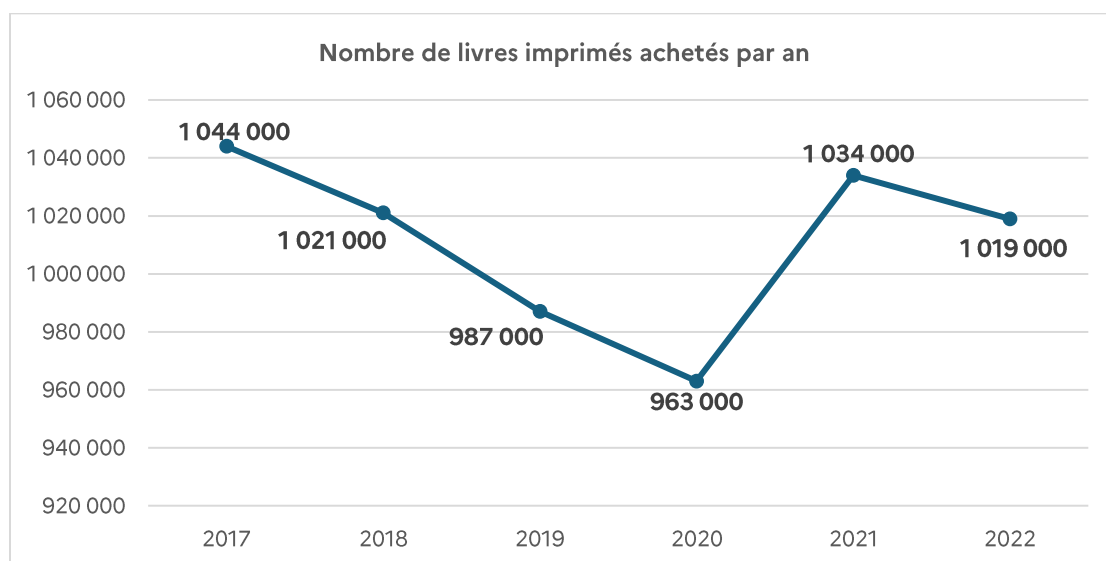
11 Répartition des bibliothèques départementales selon la part des livres imprimés



2.1.2) Les acquisitions de livres imprimés

Les années 2010-2016 avaient vu une diminution assez marquée des acquisitions de livres imprimés. La période traitée dans cette synthèse montre une remise en cause de cette tendance, puisque la baisse des acquisitions s'est poursuivie, mais de manière moins marquée jusqu'en 2020. L'année 2021 a constitué un tournant : dans le contexte de reprise de l'activité après la fin de la crise sanitaire, les acquisitions sont rapidement reparties à la hausse, peut-être en lien avec des livraisons ou un traitement retardé des documents du fait de la crise sanitaire en 2020 et avec le plan de relance qui a suivi.

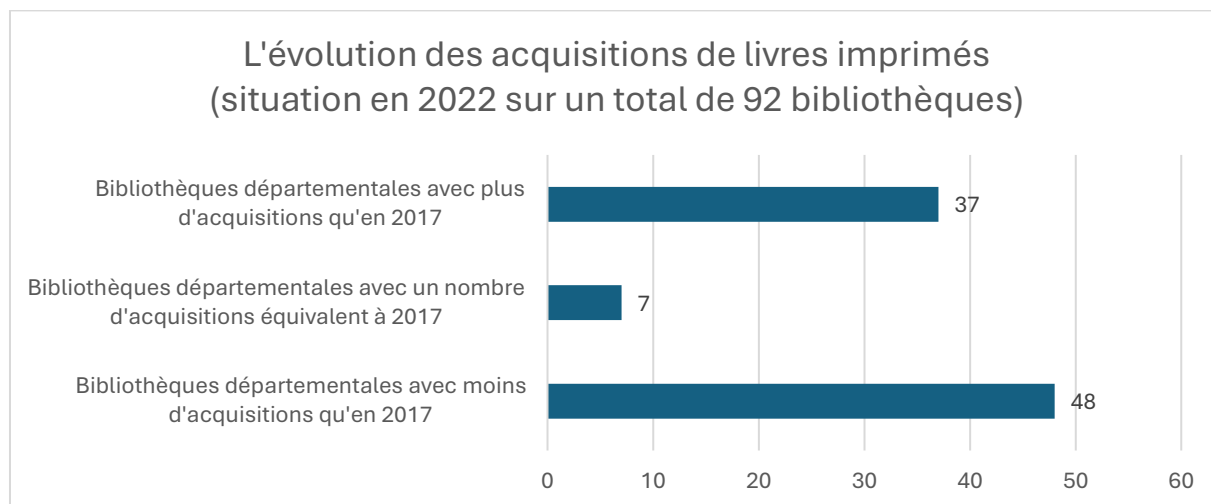
12 Evolution des acquisitions de livres imprimé en bibliothèque départementale



Médiathèque départementale de la Loire © Département de la Loire

On observe en 2022 que 40 % des départements ont augmenté leurs acquisitions par rapport à 2017.

13 Répartition des bibliothèques départementales selon l'évolution des acquisitions de livres imprimés entre 2017 et 2022

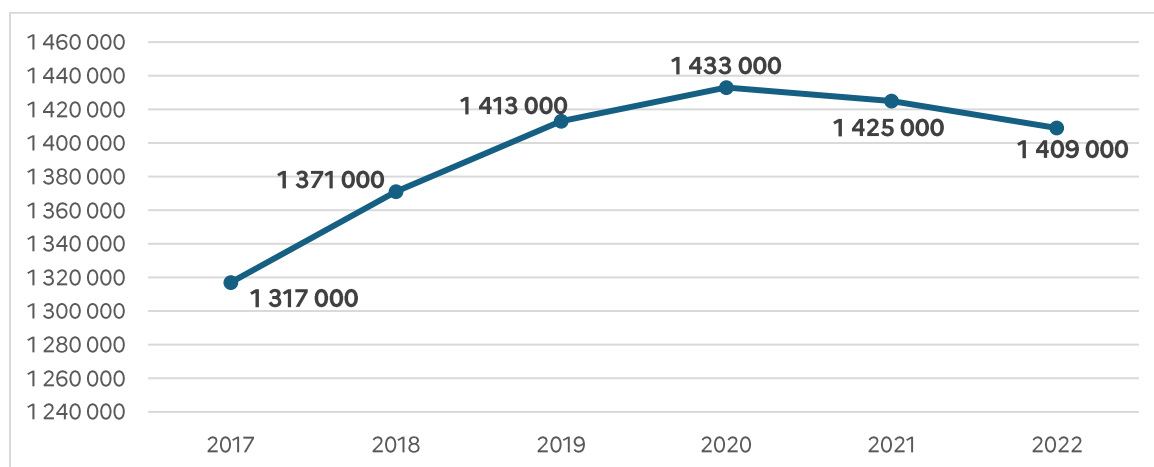


2.2) Autres documents

2.2.1) Musique et cinéma : une offre en perte de vitesse

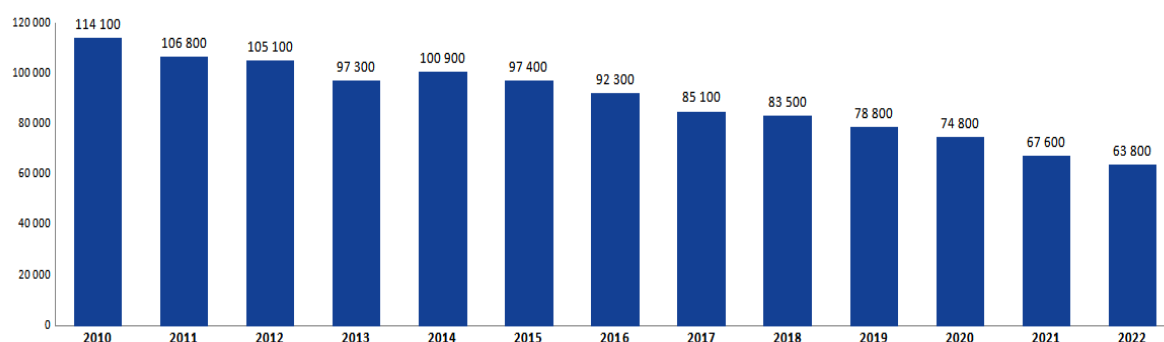
Les documents vidéo sur support ont été plébiscités pendant une décennie par les bibliothèques départementales, qui ont diversifié leurs fonds pour tenter de répondre ainsi à une demande croissante émanant des lieux et des publics qu'elles desservent. Cette transition documentaire semble avoir atteint son apogée en 2020 puisque les chiffres ont commencé à baisser à partir de l'année suivante.

14 Evolution du nombre de documents vidéo dans les fonds des bibliothèques départementales



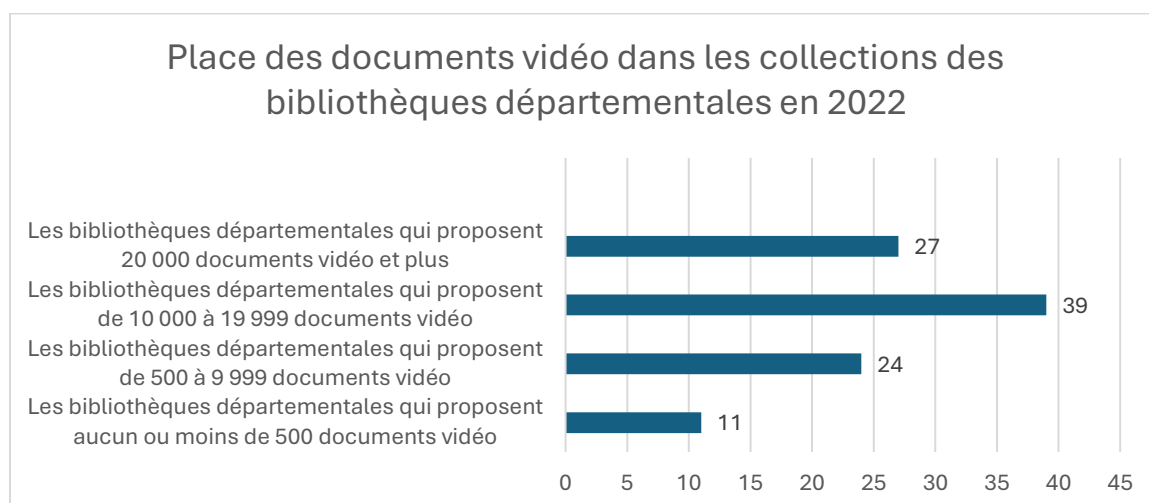
Cette évolution des collections s'explique en partie par l'évolution du nombre de documents vidéo acquis, qui a fortement diminué sur la période 201-2022.

15 Evolution des acquisitions de documents sonores en bibliothèques départementales entre 2010 et 2022



Finalement, en 2022, près de deux tiers des bibliothèques départementales possédaient encore au moins 10 000 documents vidéo dans leur fonds documentaire.

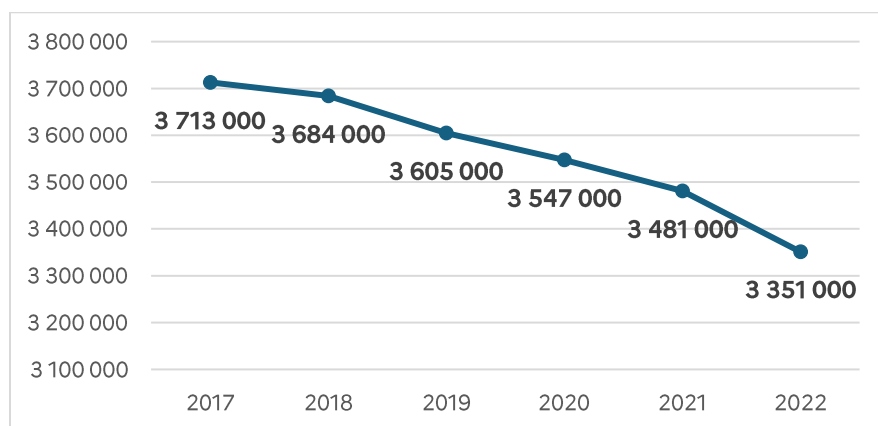
16 Répartition des 91 bibliothèques départementales selon la taille du fonds de documents vidéo en 2022



Médiathèque départementale de la Loire © Département de la Loire

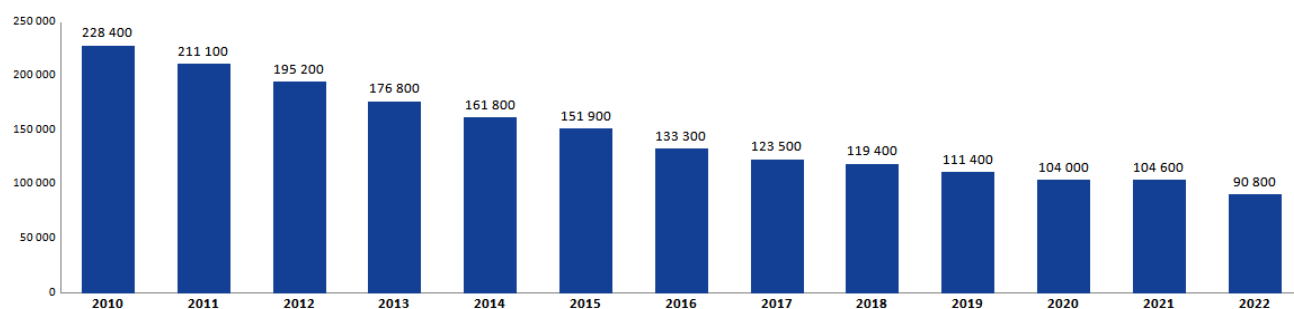
Quant aux documents sonores, leurs acquisitions et leurs emprunts ont commencé à diminuer de manière générale en bibliothèques municipales et intercommunales depuis le milieu des années 2010, avant de s'effondrer en 2020. Ce déclin s'est retrouvé dans les données des bibliothèques départementales avec une baisse régulière dans le total de documents sonores présents dans les fonds documentaires (entre 50 000 et 100 000 documents en moins par an). A l'inverse des livres imprimés, dont la baisse en nombre n'est pas corrélée avec une baisse des acquisitions et des prêts, les documents sonores ont suscité moins d'intérêt auprès des usagers (- 17 % d'emprunts entre 2017 et 2022).

17 Evolution du nombre de documents sonores présents dans les fonds des bibliothèques départementales

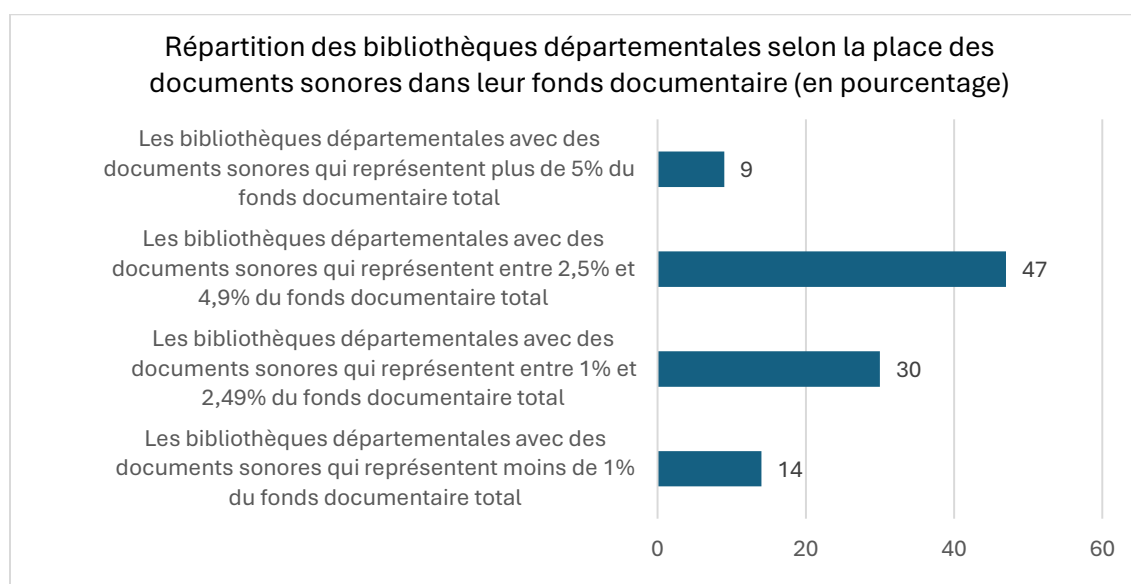


Sur le temps long, les volumes d'acquisition de documents sonores montrent une courbe fortement décroissante, qui contribue à expliquer la baisse de leur nombre dans les fonds et leur part progressivement réduite dans l'ensemble des collections.

18 Evolution des acquisitions de documents sonores en bibliothèques départementales entre 2010 et 2022



Entre 2013 et 2016, la part des documents sonores dans l'ensemble des fonds documentaires était plus importante : les deux tiers des bibliothèques départementales possédaient un fonds de documents sonores qui représentait entre 2,5 % et 4,9 % du total. En 2022, il n'y en avait plus que 47 % et la tendance semble se confirmer si l'on se penche sur le nombre de bibliothèques départementales qui conservaient au moins 5 % de documents sonores dans la totalité de leur fonds documentaire, puisqu'elles ne sont plus que 9 en 2022.



2.2.2) Les ressources numériques : une demande croissante

Le numérique en bibliothèque a fait émerger de nouveaux enjeux, aussi bien en termes de services à fournir aux lieux du réseau que d'orientations stratégiques à définir pour développer l'offre et la qualité du service.

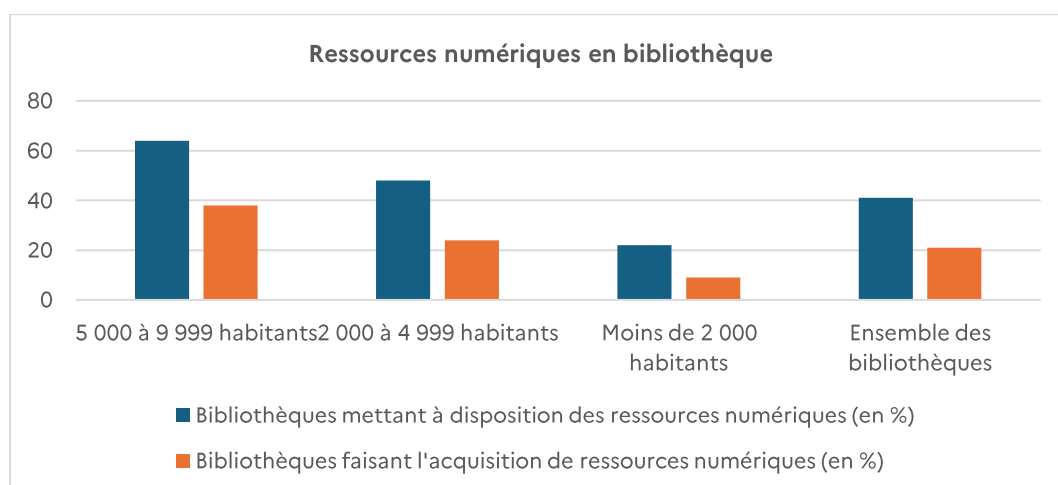
Les collections numériques ont connu une augmentation croissante, notamment grâce aux financements accordés dans le cadre des nombreux programmes de « bibliothèque numérique de référence »³ déployés en bibliothèque départementale à partir de 2016 (24 programmes ont ainsi démarré entre 2016 et 2022).

Le développement des offres de ressources numériques des bibliothèques départementales est un bon moyen pour évaluer la place plus importante prise par le numérique au cours des 6 années étudiées. Entre 2010 et 2016, 25 % des bibliothèques départementales proposaient des ressources numériques. En 2022, elles sont 43 % à proposer des ressources numériques accessibles à distance.

Il est utile de mettre en parallèle les chiffres des ressources numériques en bibliothèque départementale avec ceux des bibliothèques municipale et intercommunale pour les communes et intercommunalités de moins de 10 000 habitants, car ce sont les premières bénéficiaires des offres déployées par les bibliothèques départementales. En 2022, plus de 60 % des bibliothèques des communes entre 5 000 et 10 000 habitants mettaient à disposition des ressources numériques (+ 30 % en 6 ans). Sur l'ensemble des bibliothèques aidées par les bibliothèques départementales à cette date, 41 % d'entre elles mettaient à disposition des ressources numériques (29 % en 2016) et 21 % faisaient l'acquisition de ressources numériques (14 % en 2016).

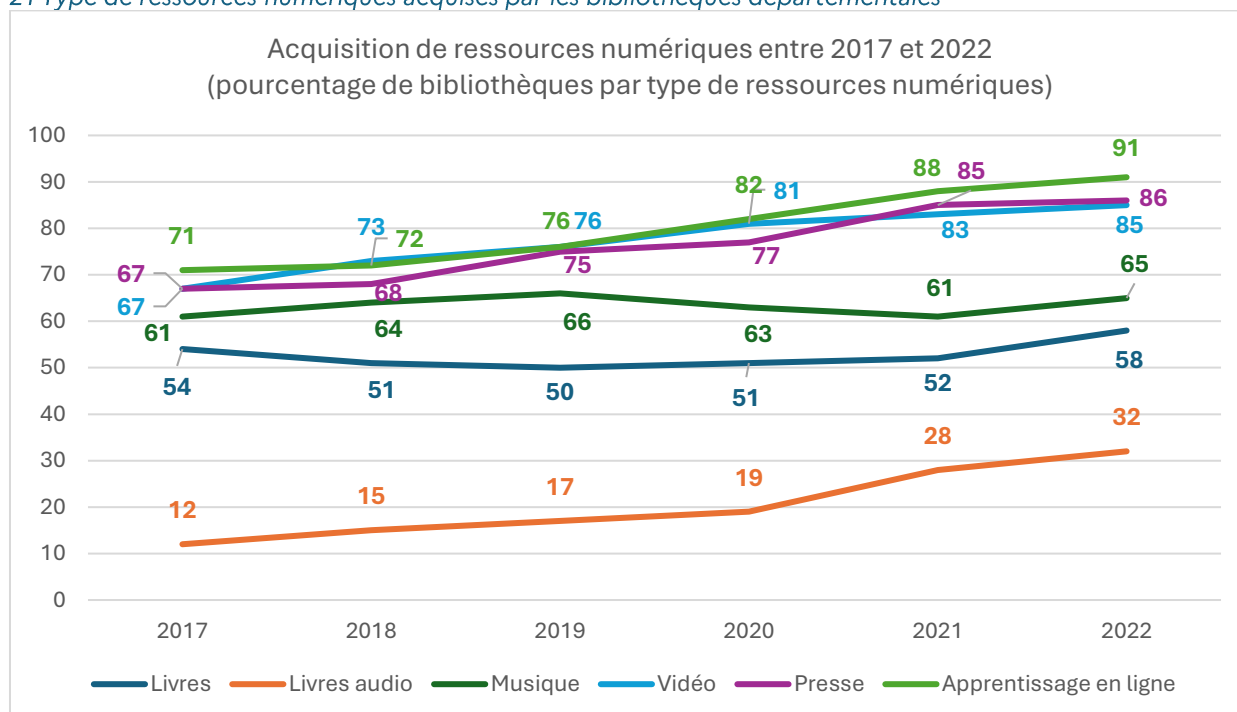
3 A consulter sur <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/aides/aides-aux-projets-numeriques-en-bibliotheque>

20 Pourcentage des bibliothèques municipale et intercommunale mettant à disposition des ressources numériques en 2022 ⁴



La fermeture des lieux de lecture pendant la crise sanitaire est un élément qui permet d'expliquer l'augmentation de la place des ressources numériques dans les collections et leurs usages, puisque ces dernières sont restées accessibles à distance. Dans le détail, l'augmentation a porté sur les bouquets de contenus, les livres numériques et les livres audionumériques. Déjà fortement présents, les bouquets de ressources d'autoformation, de presse et de vidéo à la demande ont aussi fortement progressé pendant la période étudiée. À l'inverse, les bouquets de contenus musicaux ont été moins plébiscités.

21 Type de ressources numériques acquises par les bibliothèques départementales



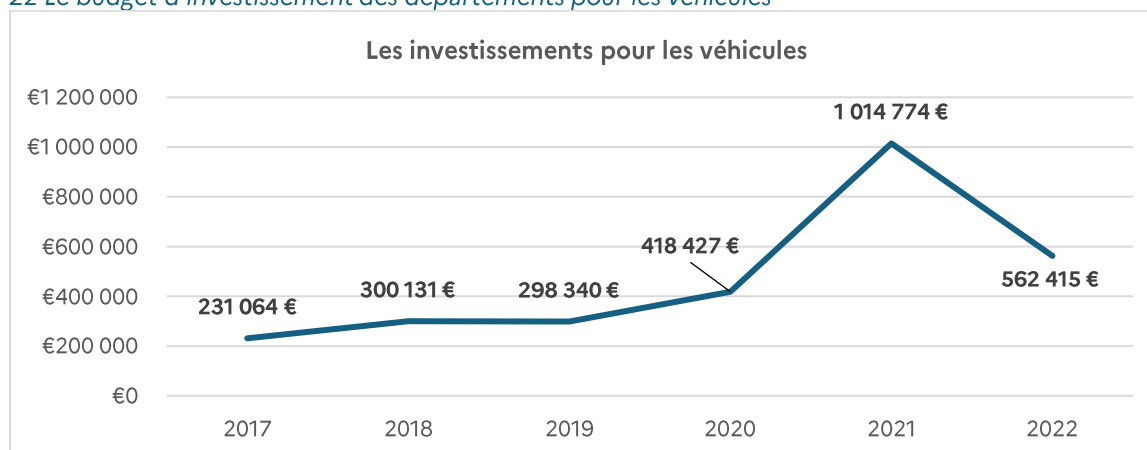
⁴ Enquête annuelle sur les données d'activité des bibliothèques territoriales, ministère de la Culture. A consulter sur <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/donnees-sur-les-bibliotheques/activites-des-bibliotheques-syntheses-annuelles>

2.2) Les services

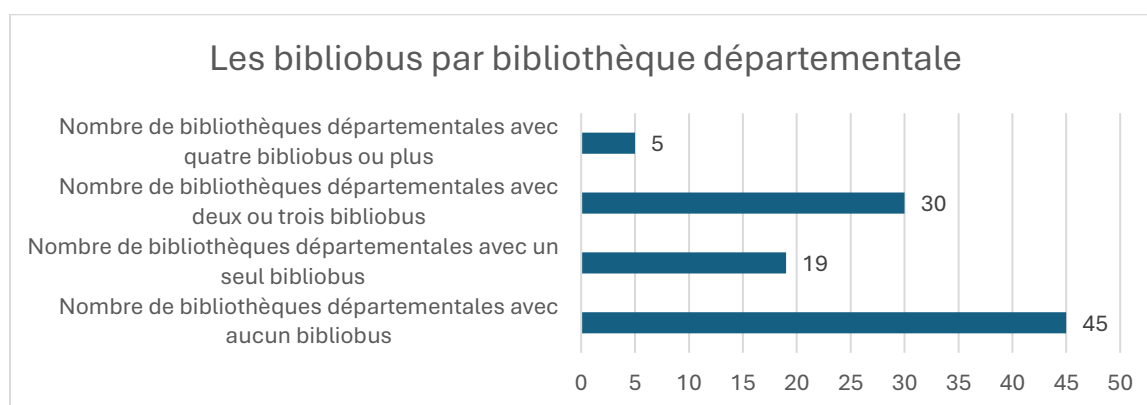
2.3.1) La desserte des lieux de lecture

Si l'investissement pour les véhicules reste un poste important pour les départements, en hausse entre 2022 et 2017, le nombre de bibliobus n'a pas cessé de décroître sur la période étudiée : on passe de 166 bibliobus en 2017 à 103 en 2022 ; et seulement 35 % des départements conservaient plusieurs bibliobus en 2022. Le transport des documents qui sont répartis dans les lieux du réseau reste néanmoins prioritaire dans les zones rurales, mais sous des formes renouvelées.

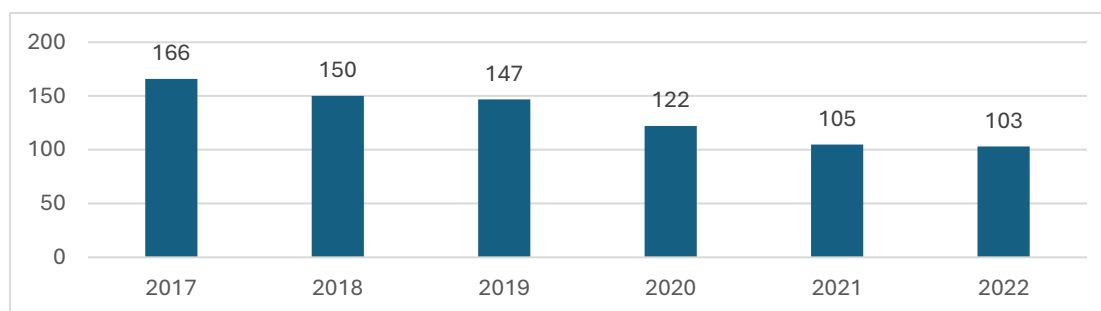
22 Le budget d'investissement des départements pour les véhicules



23 Nombre de bibliobus par bibliothèque départementale en 2022



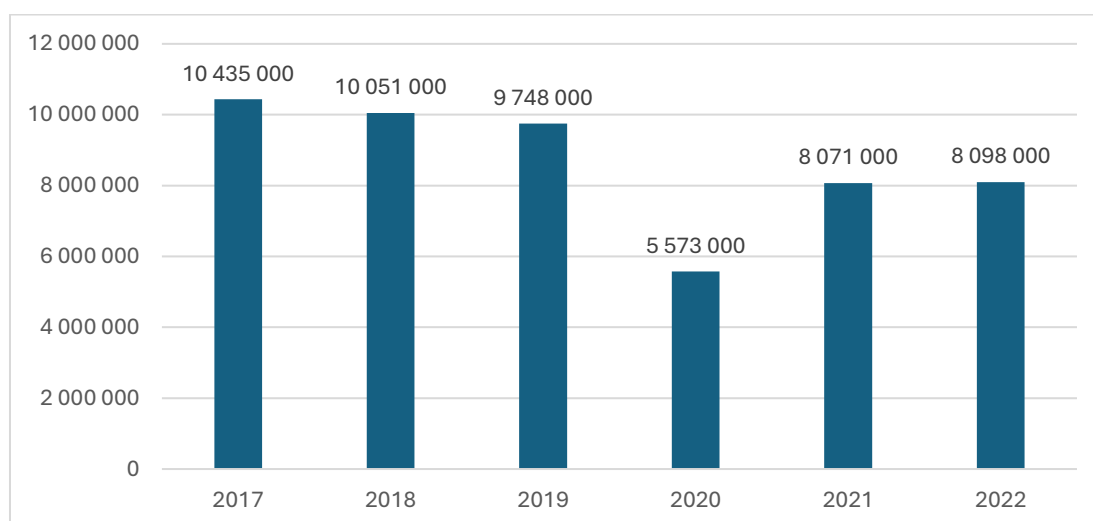
24 Evolution du nombre total de bibliobus entre 2017 et 2022 en bibliothèque départementale



2.3.2) Les prêts au réseau

Parmi les services proposés par les bibliothèques départementales, le prêt de livres a longtemps représenté la mission principale des « bibliothèques centrales de prêt »⁵. Ces prêts ont largement participé à la vie des fonds documentaires des bibliothèques territoriales situées dans les communes de moins de 10 000 habitants. Le changement de nom intervenu en 2017 atteste d'une nouvelle réalité : les dernières années de la période étudiée ont vu le nombre de prêts aux bibliothèques partenaires baisser de manière assez significative, même avant la crise sanitaire de 2020. L'année 2020 est trompeuse puisque les lieux de lecture ont été fermés une partie de l'année, ce qui a provoqué automatiquement une baisse des prêts. La reprise de l'activité a coïncidé avec un retour plus important des prêts aux lieux du réseau, mais avec des niveaux inférieurs à ceux d'avant la crise sanitaire.

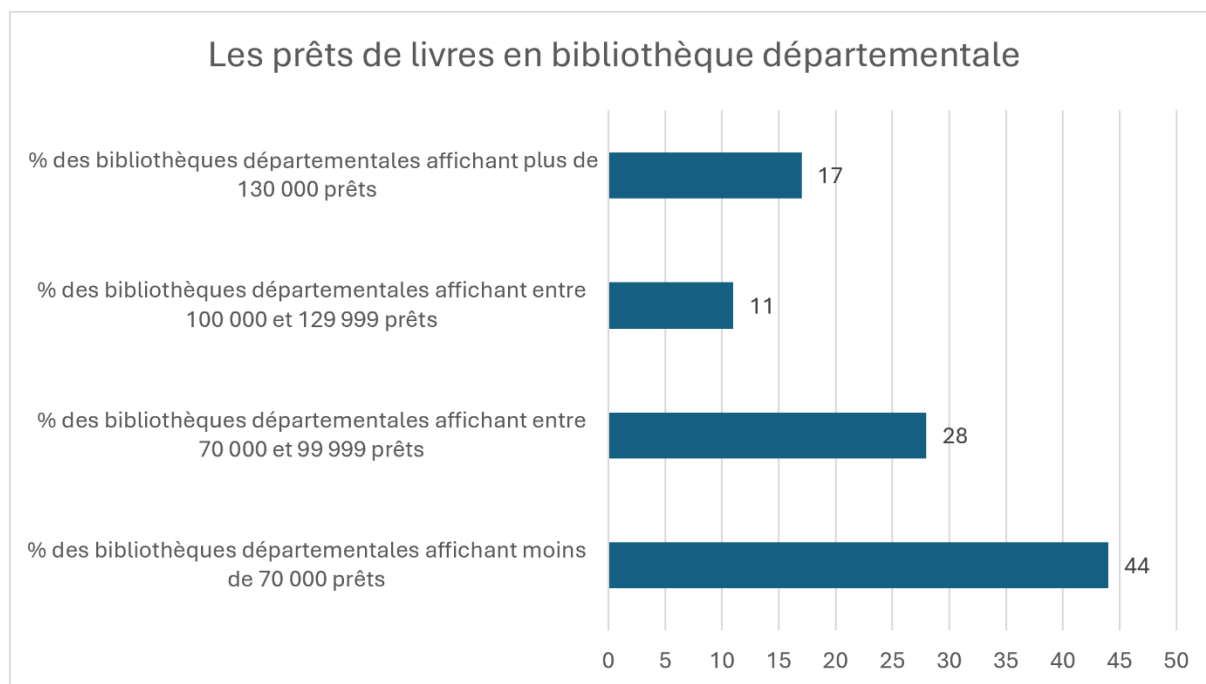
25 Nombre total de livres prêtés par les bibliothèques départementales aux bibliothèques municipales et intercommunales



La diversité des situations territoriales va de pair avec des politiques différentes concernant les prêts aux bibliothèques partenaires. Les bibliothèques intervenant dans les départements urbains ont un périmètre moins important que celles qui interviennent dans les départements ruraux. La mutualisation des ressources pour les acquisitions au niveau des intercommunalités est également une explication possible de la réduction du périmètre d'intervention des bibliothèques départementales. Ainsi, 44 % des bibliothèques départementales ont prêté moins de 70 000 livres par an en 2022. D'autres départements (28 %) ont cumulé plus de 100 000 prêts par an, ce qui rappelle l'importance des bibliothèques départementales, surtout dans des territoires ruraux comptant beaucoup de bibliothèques situées dans des communes de moins de 10 000 habitants.

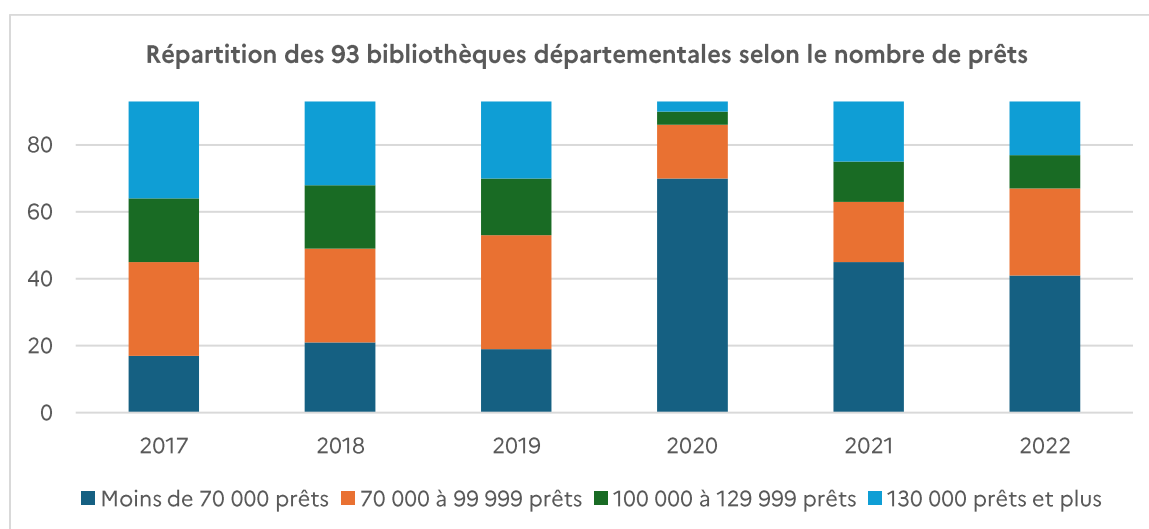
⁵ Ancienne dénomination des bibliothèques départementales, jusqu'à l'article L. 330-1 de l'ordonnance 2017-650 du 27 avril 2017 qui acte ce changement : « Les bibliothèques centrales de prêt, transférées aux départements, sont dénommées bibliothèques départementales. »

26 Répartition des bibliothèques départementales selon le nombre de prêts de livres en 2022



La période 2017-2022 correspond à une transition documentaire avec des désherbages importants et des réorientations stratégiques en matière d'acquisitions, qui ont eu un impact sur le nombre de documents prêtés au réseau. Cette transition s'est surtout effectuée entre 2017 et 2019 ; les prêts effectués par les bibliothèques ont culminé à cette période. L'année de la crise sanitaire a marqué une rupture et les chiffres sont revenus à un niveau stabilisé mais plus bas au cours des années 2021 et 2022.

27 Evolution des prêts de livres aux bibliothèques du réseau départemental

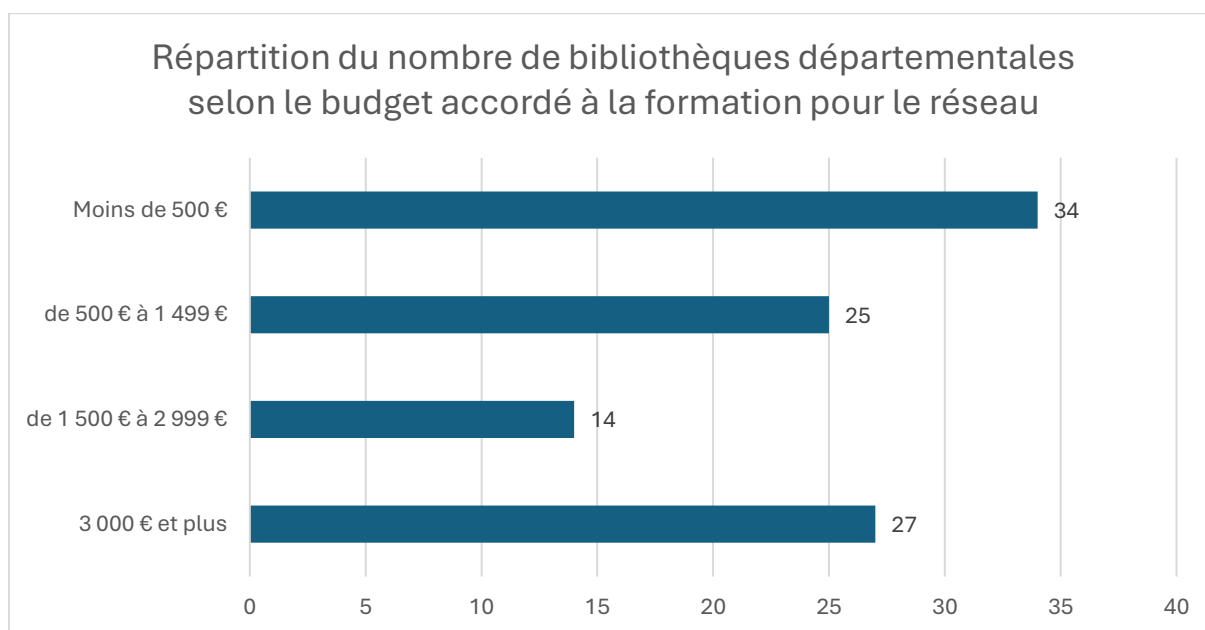


3) Quelles formations les bibliothèques départementales proposent-elles aux agents et collaborateurs occasionnels des collectivités territoriales ?

3.1) Les formations proposées

Les questions de formation des agents du réseau sont cruciales et participent au bon fonctionnement des bibliothèques territoriales, comme l'a d'ailleurs rappelé l'article 8 de la loi 2021-1717⁶. Les communes de moins de 10 000 habitants sont d'autant plus concernées que les lieux de lecture comportent un nombre important de bénévoles. Les bibliothèques territoriales françaises comptaient en effet un tiers de salariés pour deux tiers de bénévoles en 2022⁷. Dans les départements ruraux, le ratio peut aller jusqu'à 20 % de salariés pour 80 % de bénévoles. Les missions s'élargissant, le besoin en formation demeure une nécessité absolue, même dans un contexte budgétaire compliqué. 30 % des bibliothèques départementales ont ainsi consacré plus de 3 000 € en moyenne au budget formation au cours de la période étudiée.

28 Répartition des bibliothèques départementales selon la moyenne des budgets consacrés à la formation du réseau pendant 6 ans



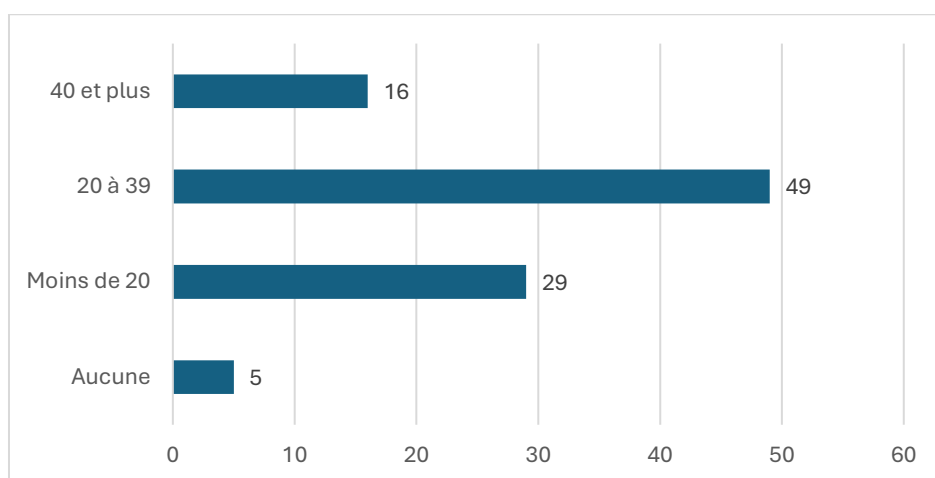
⁶ « Les agents travaillant dans les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements présentent des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice des missions définies à l'article 1. », Loi 2021-1717, article 8, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030985460>.

⁷ *Enquête annuelle sur les données d'activité des bibliothèques territoriales*, Ministère de la Culture, 2022. A consulter sur <https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/OLP-mediatheque/2022-Chiffres-cles-personnels-bibliotheques-territoriales>, p 12

3.2) Les moyens consacrés à la formation

La formation est un domaine régulièrement investi par les bibliothèques départementales puisque seulement 5 d'entre elles ne proposaient aucune formation en 2022 (6 en 2016), et que 68 % en proposaient plus de 20 cette année-là. Le nombre de bénévoles, en baisse pendant les années de la crise sanitaire mais en plein rebond depuis 2021 (66 000 bénévoles recensés en 2022), peut expliquer ce chiffre élevé, car les besoins de formation restent nombreux, pour améliorer la qualité des services rendus dans des réseaux souvent situés en ruralité et animés par un nombre de salariés relativement faible.

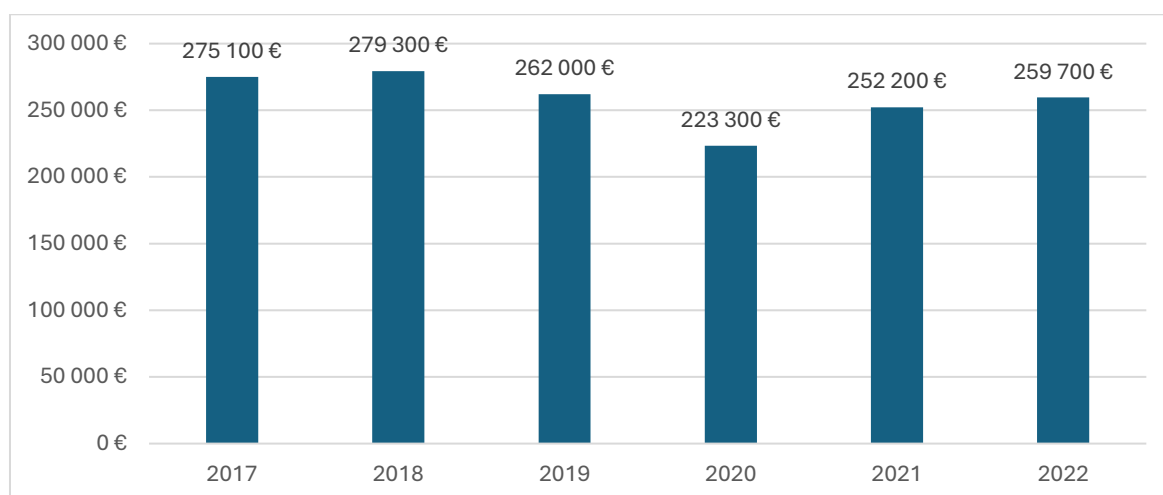
29 Répartition des bibliothèques départementales selon le nombre de formations proposées en 2022 (en %)



L'évolution des moyens consacrés à la formation correspond cependant au décrochage budgétaire observé sur la plupart des indicateurs financiers. Ces moyens ont ainsi été amputés de près de 200 000 € en moyenne depuis 10 ans, pour atteindre un niveau plancher en 2020. Les budgets sont ensuite repartis à la hausse dès 2021, les besoins de formation ayant augmenté avec l'arrivée de nouveaux bénévoles et le retard pris pendant la crise sanitaire. Les années 2021 et 2022 ont ainsi vu le nombre de formations réaugmenter de manière significative, mettant ainsi fin à la baisse importante de l'année 2020.

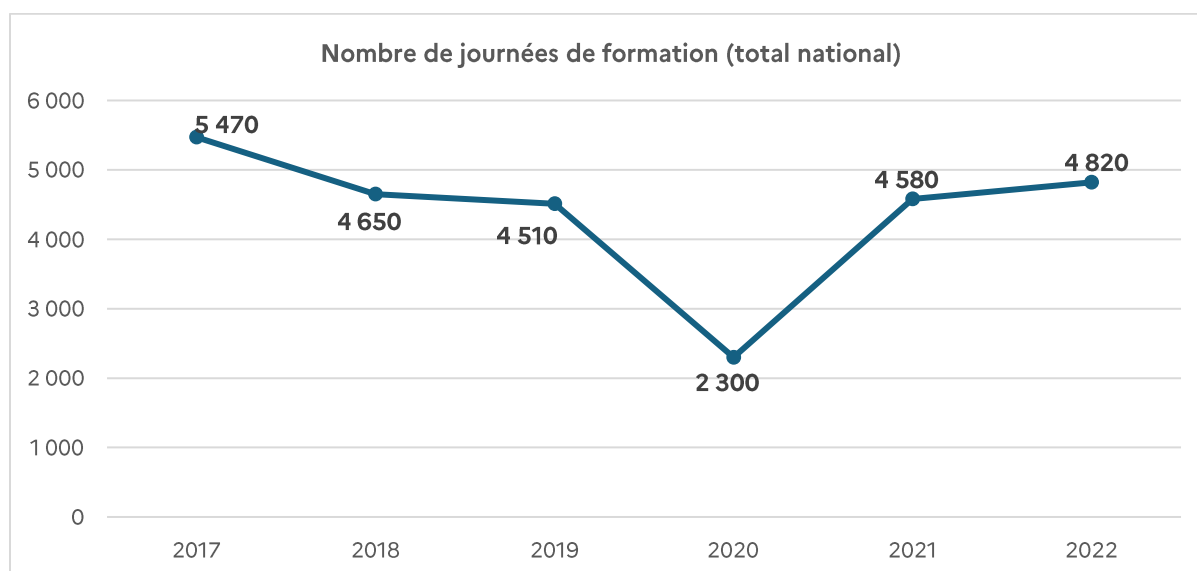


30 Evolution des moyens consacrés aux formations entre 2017 et 2022

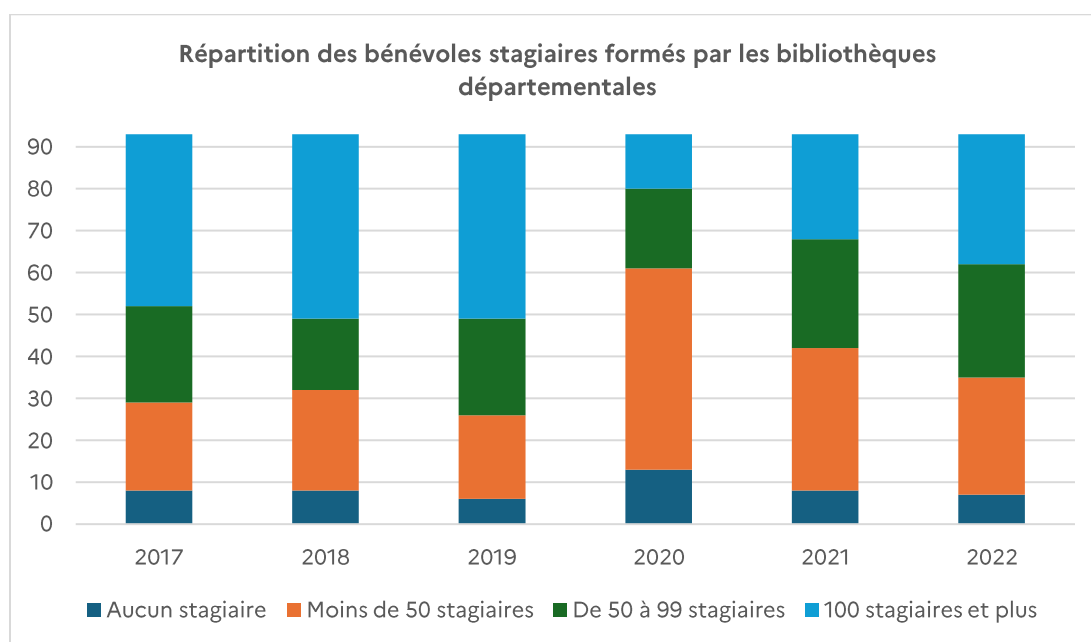


L'évolution se mesure par rapport aux formations proposées, en moyenne plus d'une vingtaine de formations différentes, et par rapport au nombre de journées de formation par année. Le nombre de journées de formation varie selon les départements mais le seuil de 50 semble indiquer un niveau moyen si l'on se réfère aux chiffres sur plusieurs années de la période étudiée. Ce nombre de journées de formation a culminé en 2017, année où les bénévoles étaient les plus nombreux dans les bibliothèques françaises.

31 Nombre de journées de formation entre 2017 et 2022, dans les 93 bibliothèques départementales



Entre 2017 et 2019, une quarantaine de départements ont formé plus de 100 bénévoles chacun. Les années suivant la crise sanitaire montrent une homogénéisation du nombre de bénévoles formés, 60 % des départements en formant au moins 50 chaque année.

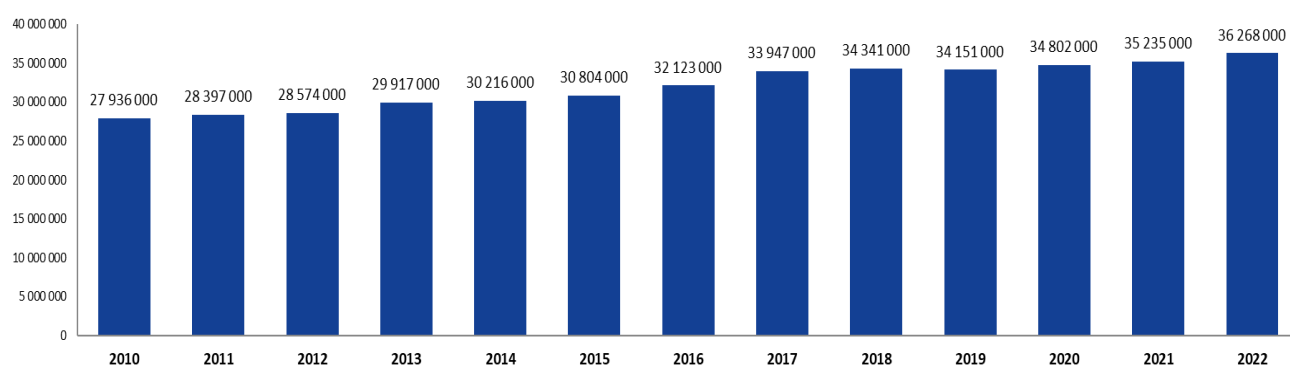


4) Quelle est la population desservie au regard des schémas départementaux ?

4.1) La couverture nationale

Malgré une baisse significative des dépenses culturelles des départements sur la période, les bibliothèques départementales affichent des chiffres de couverture de la population en hausse constante pour atteindre un pic de 36 268 000 en 2022. Ce chiffre est à mettre en regard avec le nombre d'habitants dans les communes de moins de 10 000 habitants, soit environ 37 millions d'habitants, puisqu'il s'agit de la population desservie historiquement en priorité par les bibliothèques départementales. La couverture théorique de la population de ces communes par leur bibliothèque départementale atteint ainsi 99% en 2022.

33 Population couverte par les bibliothèques départementales



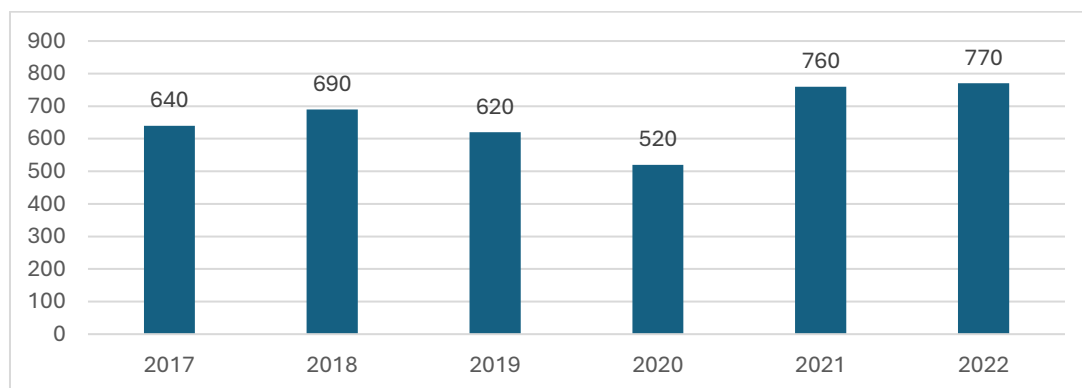
La population couverte est à comparer au maillage territorial des bibliothèques qui fonctionnent comme un véritable service public de proximité dans les communes de moins de 10 000 habitants. Plus de 80 % des départements possèdent au moins 30 points de lecture pour 100 000 habitants⁸. Certains départements comptant moins de 100 000 habitants, ce chiffre est à nuancer et la densité de lieux est par conséquent à comparer avec la population théoriquement desservie. Dernier élément à prendre en compte, d'après *l'Atlas des bibliothèques territoriales*, 97 % des français résident à moins de 10 minutes en voiture d'une bibliothèque.

On notera dans les annexes méthodologiques fournies plus bas⁹ que la population couverte par les bibliothèques départementales excède depuis 2017 celle des communes de moins de 10 000 habitants. C'est le résultat de la suppression du seuil d'intervention et du développement des conventions entre les départements et les communes et intercommunalités de plus de 10 000 habitants.

4.2) Les publics jeunes

Les jeunes publics représentent une part significative des usagers des bibliothèques territoriales, dont les bibliothèques départementales, qui ont mis en place de nombreux partenariats avec les structures de la petite enfance ; ces partenariats concernent des structures comme les crèches ou les relais petite-enfance. Certains départements ont été des pionniers, comme la Seine-Saint-Denis, où dès 1989 chaque enfant inscrit en crèche s'est vu offrir un livre par le département. Depuis, les modes de coopération se sont diversifiés avec des interactions plus régulières et des collections adaptées aux tout-petits mises à disposition par les bibliothèques départementales. Les chiffres des années étudiées ici attestent de ce développement des partenariats, puisque 770 partenariats sont recensés en 2022, ce qui représente un record, alors que les chiffres des années 2010 étaient plus fluctuants.

34 Nombre de partenariats entre les services petite enfance et les bibliothèques départementales

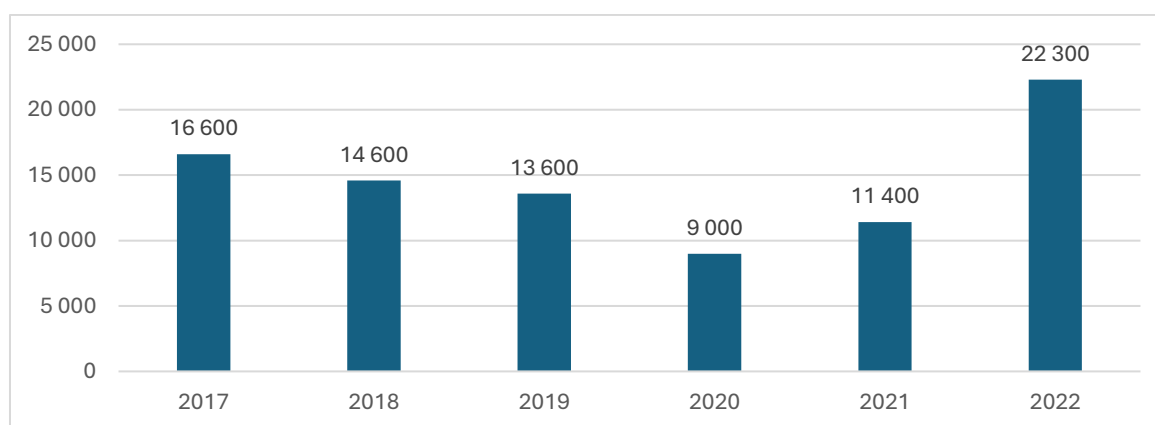


8 *Atlas des bibliothèques territoriales*, ministère de la Culture-CNRS, 2023. A consulter à l'adresse <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/donnees-sur-les-bibliotheques/cartographie-des-bibliotheques>

⁹ Voir annexes pp. 44 et 47.

La volonté de réduire les inégalités d'accès au livre se traduit par des politiques spécifiques en direction des tout-petits, considérés comme des publics spécifiques, en raison de la nécessité de former les adultes accompagnants et de proposer des collections adaptées. Les chiffres nationaux du nombre d'actions des bibliothèques départementales pour la petite enfance montrent que les bibliothèques départementales n'ont jamais autant mené d'actions envers les tout-petits qu'en 2022. Les chiffres précédant les années de crise sanitaire n'avaient jamais été aussi importants et témoignent de nouvelles impulsions données, dont certaines prennent place dans le cadre de dispositifs tels que « Premières Pages »¹⁰.

35 Nombre de participants aux actions destinées à la petite enfance

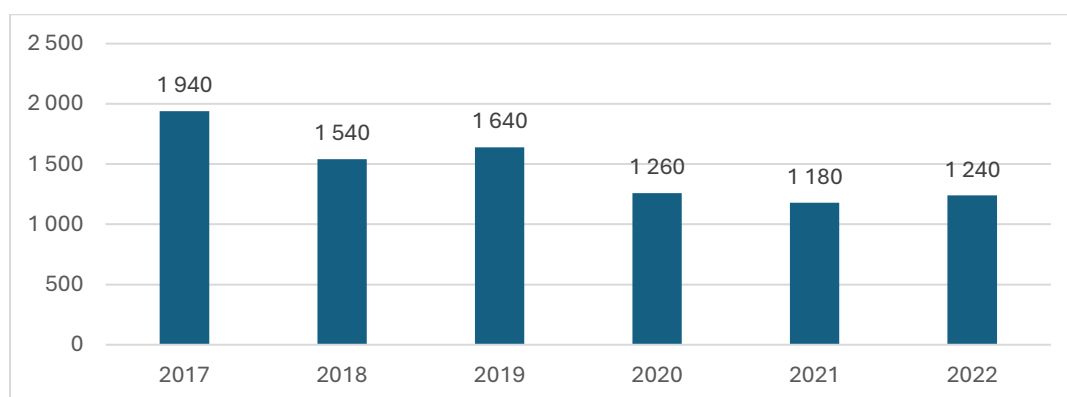


Les modes de coopération entre les bibliothèques départementales et les écoles primaires doivent être analysés à un niveau différent que celui concernant les structures de la petite enfance. Les écoliers constituent une part importante du public des bibliothèques territoriales, et les bibliothèques départementales fournissent des collections jeunesse sur papier et dématérialisées en conséquence. Le nombre de partenariats des bibliothèques départementales avec les écoles primaires, en légère baisse en 2021-2022, est à mettre en perspective avec la baisse du nombre d'écoles primaires en France (- 5 % entre 2016 et 2022)¹¹, et peut-être également à un recentrage des politiques départementales sur la petite enfance et les collèges, relevant de leurs compétences.

¹⁰ Voir le site dédié, consultable à l'adresse <https://www.premierespages.fr/>.

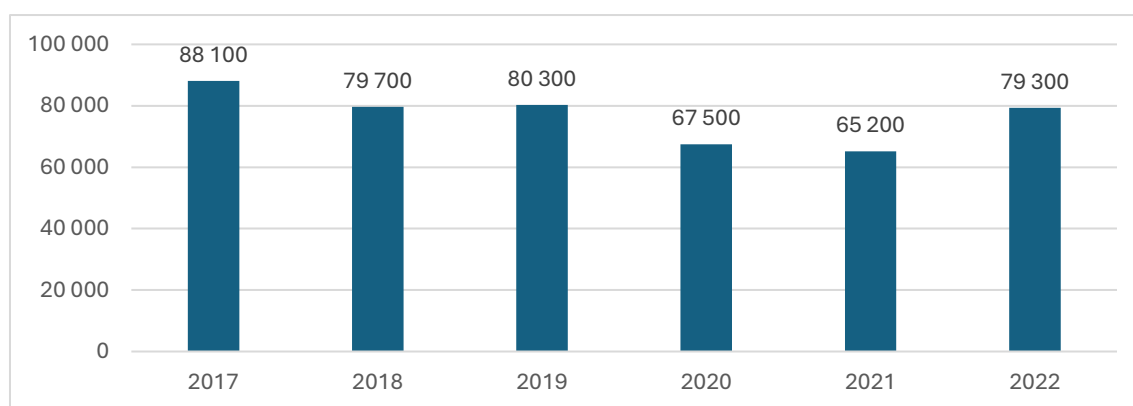
¹¹ Combien d'écoles en France ? A consulter sur https://rers.depp.education.fr/2025/details/02_ETAB/01_ECOL/02

36 Nombre de partenariats des bibliothèques départementales avec les écoles primaires



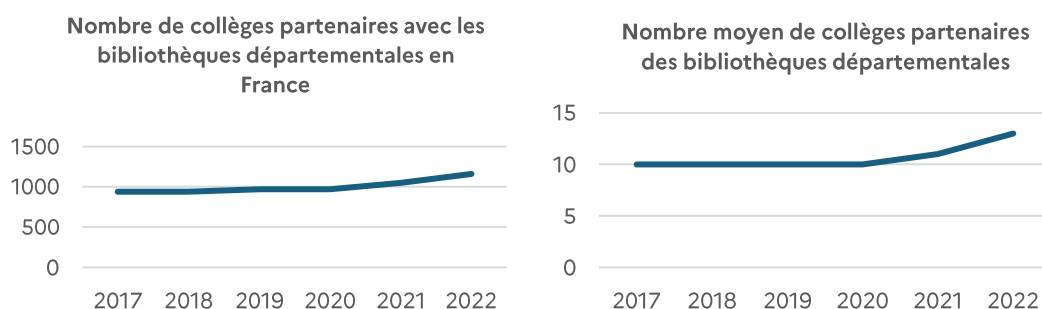
La courbe du nombre de participants aux actions est restée cohérente avec le nombre d'écoles concernées par les partenariats avec les bibliothèques départementales.

37 Nombre de participants aux actions menées par les bibliothèques départementales en direction des écoles primaires



Dans le cadre prédéfini par les compétences des conseils départementaux, les collèges et les bibliothèques départementales sont amenés à coopérer et à travailler ensemble régulièrement. Le nombre de coopérations varie selon les départements, notamment à cause du nombre de collèges présents et des ressources humaines qualifiées disponibles pour mener le travail d'interaction avec les collèges. La couverture territoriale s'est néanmoins beaucoup étoffée depuis 2017 avec environ un collège français sur cinq qui bénéficie d'un partenariat avec une bibliothèque départementale en 2022.

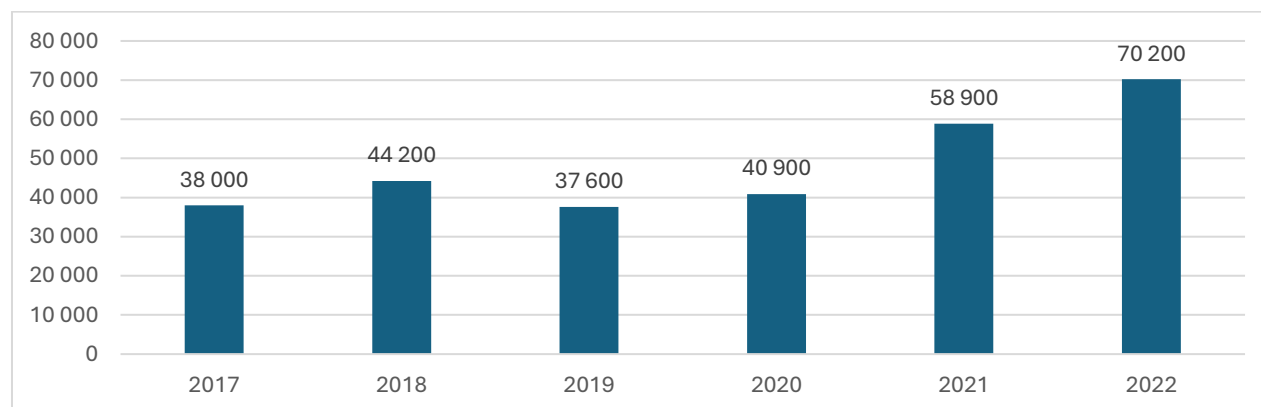
38 Partenariats entre les collèges et les bibliothèques départementales



Plusieurs modes de coopération ont été mis en place entre les bibliothèques départementales et les collèges, l'enjeu étant de ne pas remettre en cause les compétences de certains acteurs du territoire mais plutôt d'assurer une conduite de projet efficace entre acteurs dotés de prérogatives différentes mais potentiellement complémentaires (lieux de culture et d'enseignement du savoir). Le premier rôle de la bibliothèque départementale a donc été d'assurer la fourniture de ressources complémentaires (prêts de livres, offres documentaires numériques) aux CDI et aux équipes éducatives si besoin. Au-delà des ressources documentaires, plusieurs bibliothèques départementales ont mis en place des ateliers de lecture coanimés par les agents de la bibliothèque départementale, les documentalistes et parfois certains enseignants. On retrouve aussi un soutien financier pour l'organisation de remise de prix littéraires, ou pour certaines manifestations culturelles portées à la fois par l'Education nationale et par le département.

Le nombre de collégiens bénéficiaires de ces actions est par conséquent de plus en plus important au fil des ans, ce qui témoigne également d'une fréquentation des CDI qui ne faiblit pas¹². Les bibliothèques départementales peuvent également se positionner comme un acteur qui permet aux collégiens d'acquérir une meilleure connaissance des bibliothèques territoriales, et par conséquent d'élargir le public des bibliothèques de leur réseau, même si l'impact détaillé n'est pas directement quantifiable par les bibliothèques départementales.

39 Nombre de participants aux activités mises en place par les bibliothèques départementales en direction des collèges



¹² Usages et représentations des publics collégiens dans les CDI et les bibliothèques publiques, 2022, étude UMR IDEES/Ministère de la Culture.

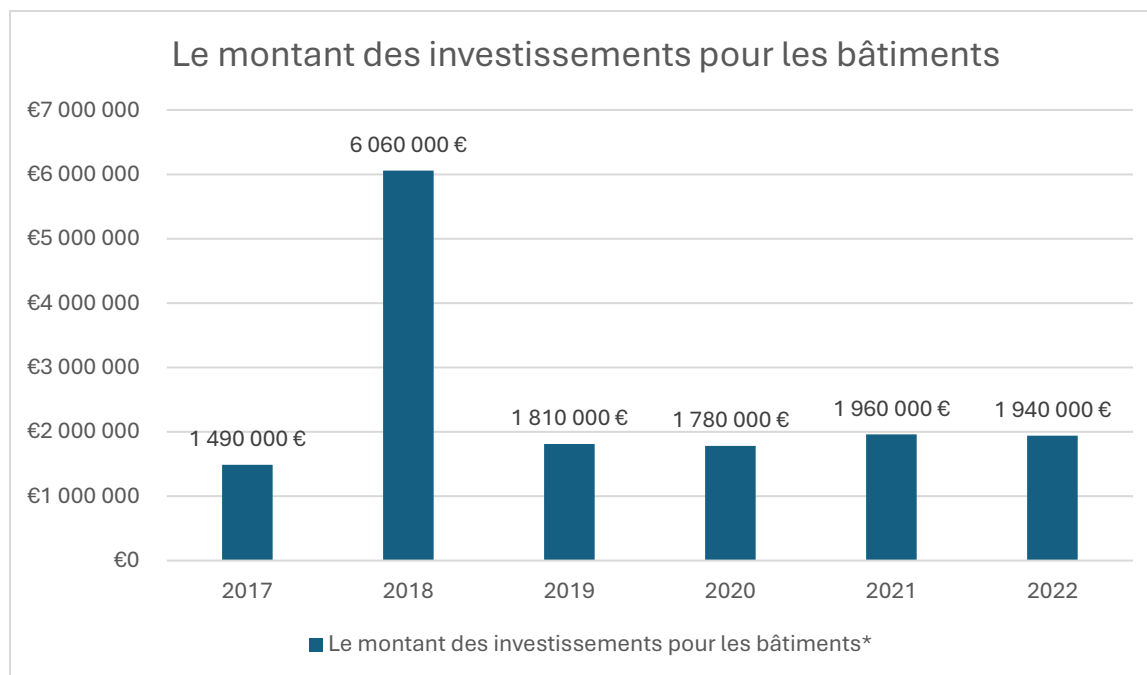
5) Les moyens des bibliothèques départementales

5.1) Les moyens financiers des bibliothèques départementales

5.1.1) Dépenses d'investissement pour les bâtiments

A l'orée des années 2010, plus de la moitié des bibliothèques départementales françaises ont engagé des moyens pour leurs bâtiments. Si l'on excepte l'année 2018, lors de laquelle 18 bibliothèques départementales ont engagé d'importants investissements, sur le reste de la période, moins d'une vingtaine de bibliothèques ont dépensé chaque année pour les bâtiments un total national inférieur à 2 millions d'Euros. A l'inverse en 2011, 21 millions Euros avaient été dépensés par l'ensemble des bibliothèques départementales.

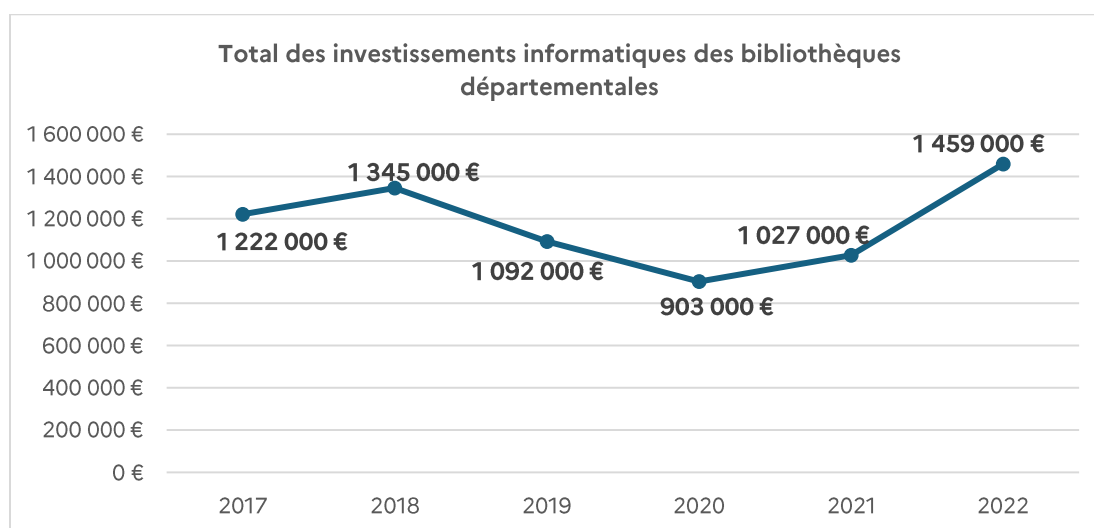
40 Evolution des investissements pour les bâtiments



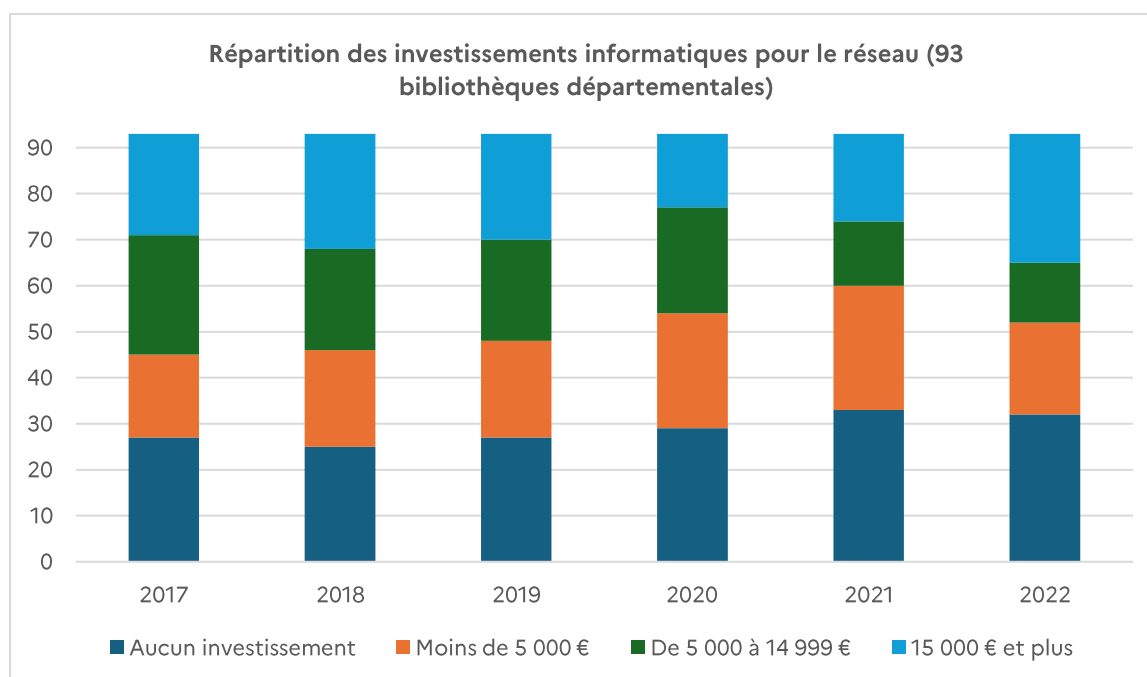
5.1.2) Dépenses d'investissement informatique

En ce qui concerne les investissements informatiques réalisés par les bibliothèques départementales pour leurs propres systèmes d'information, l'année 2022 constitue un point culminant avec une augmentation de 42 % des investissements. Un tel chiffre correspond au fort développement des projets structurants de type « Bibliothèque numérique de référence » et à leur reprise après la crise sanitaire. On peut également y voir un lien avec la volonté de moderniser et d'améliorer le service aux usagers dans les communes de moins de 10 000 habitants, grâce à la mise en place d'outils informatiques mutualisés à l'échelle de tout un territoire (portails documentaires et systèmes de gestion de bibliothèque en particulier).

41 Evolution des investissements informatiques



42 La répartition des investissements informatiques selon les départements

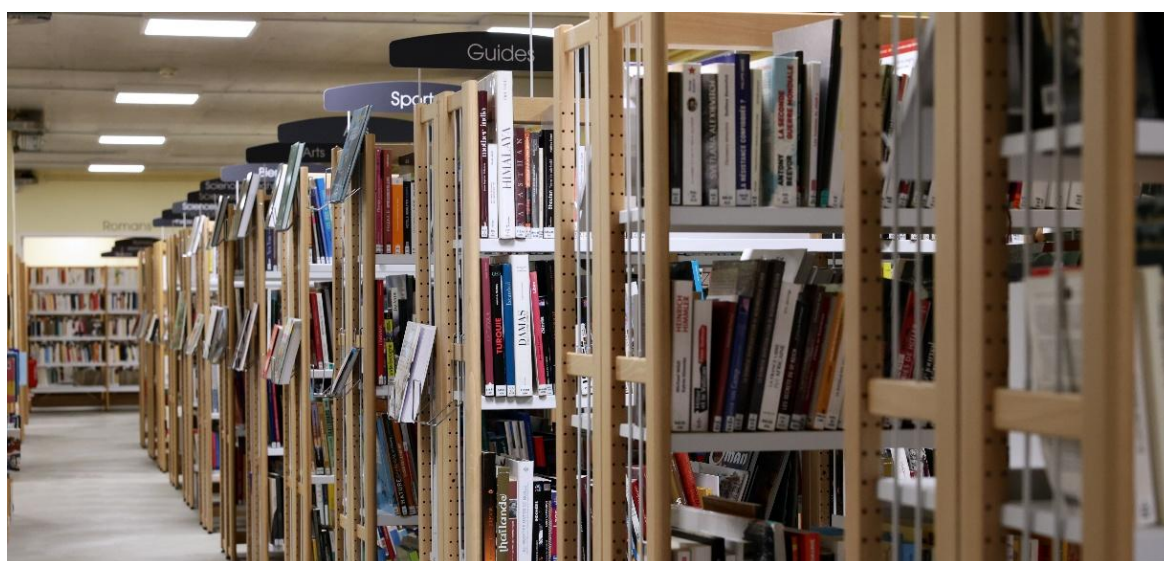
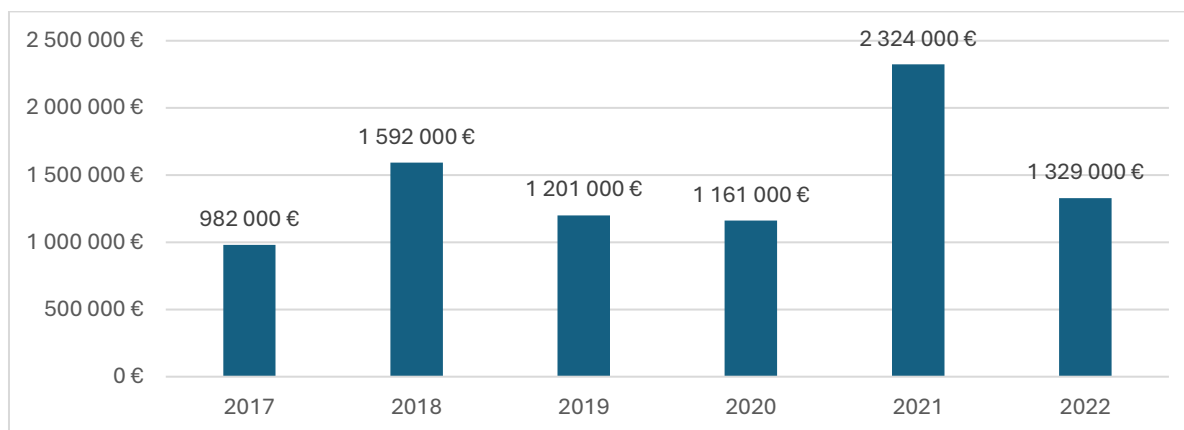


5.1.3) Autres dépenses d'investissement

Concernant les investissements réalisés hors du champ des bâtiments et de l'informatique, la tendance est globalement à la baisse même si certaines années demeurent compliquées à analyser. La période 2017-2022 est particulièrement éclairante avec une année 2017 qui présentait un chiffre historiquement bas, inférieure à un million d'Euros d'investissement. 2018 a au contraire été une année de rebond avant que la tendance ne reparte à la baisse. Le chiffre de l'année 2021 correspond à la sortie de la période la plus critique de la crise sanitaire. Cette irrégularité dans les investissements est à mettre en lien avec les politiques territoriales d'investissement des départements. A partir des données produites par le Département des études, de

la prospective, des études et de la documentation du ministère de la Culture, on peut observer que les dépenses d'investissement sont en baisse relative depuis le tournant des années 2010¹³ et les disparités assez fortes selon les départements.

43 Autres dépenses d'investissement (en Euros)



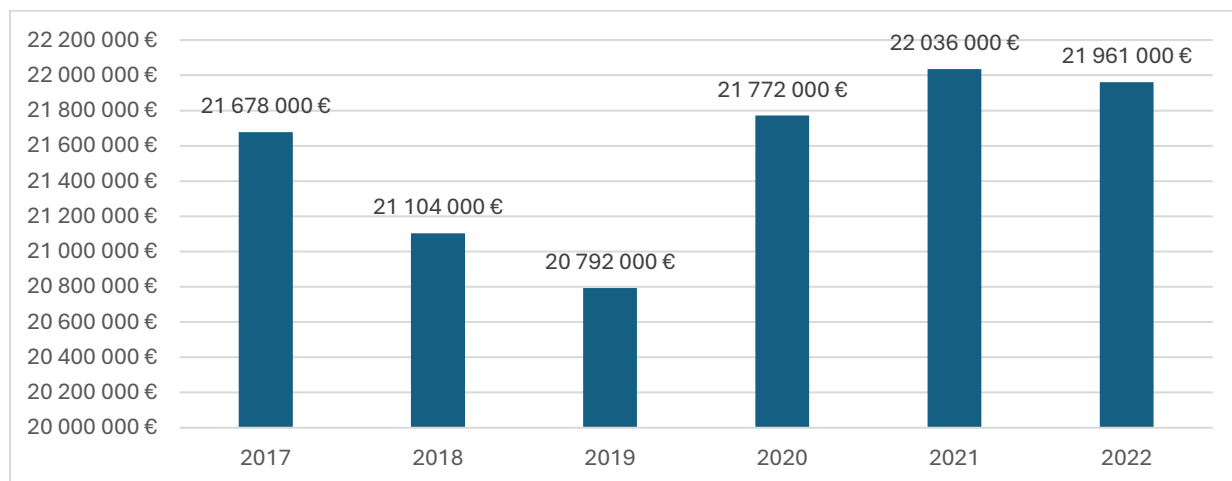
Médiathèque départementale de la Loire © Département de la Loire

13 Tableau de bord des dépenses culturelles des collectivités territoriales, DEPS, 2024. A consulter sur <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/statistiques-culturelles/tableau-de-bord-des-depenses-culturelles-des-collectivites-territoriales>

5.1.4) Dépenses documentaires

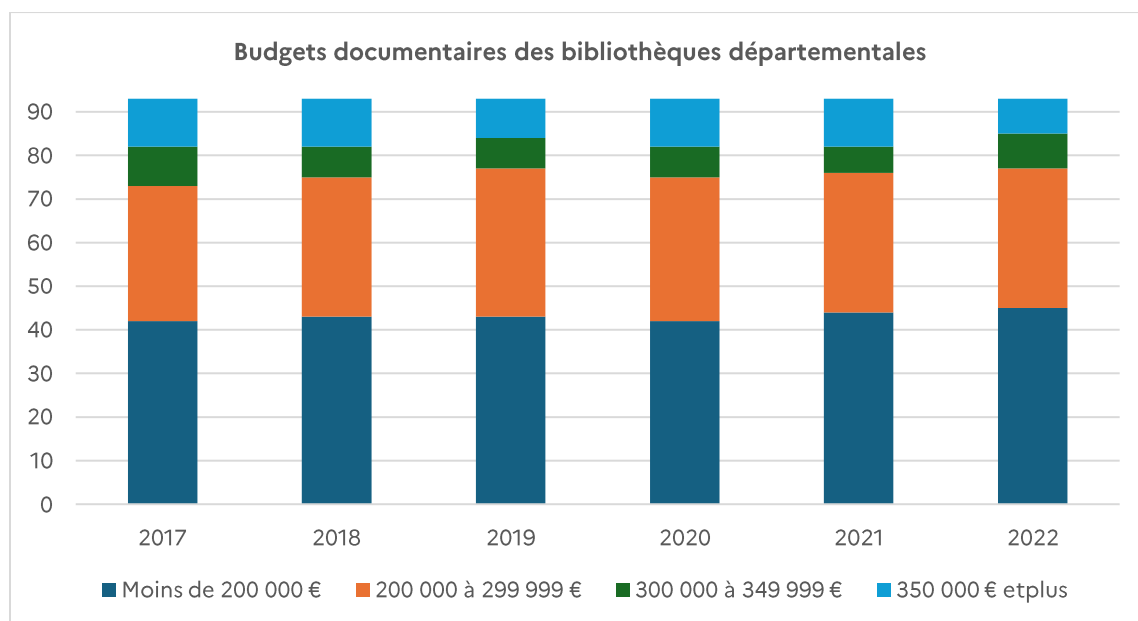
Pendant toute la période 2017-2022, plus de 20 millions d'Euros ont été mobilisés chaque année en faveur de l'acquisition de documents physiques.

44 Dépenses d'acquisitions documentaires hors collections numériques



La répartition du nombre de bibliothèques selon l'importance de leur budget d'acquisition documentaire est restée stable durant toute la période.

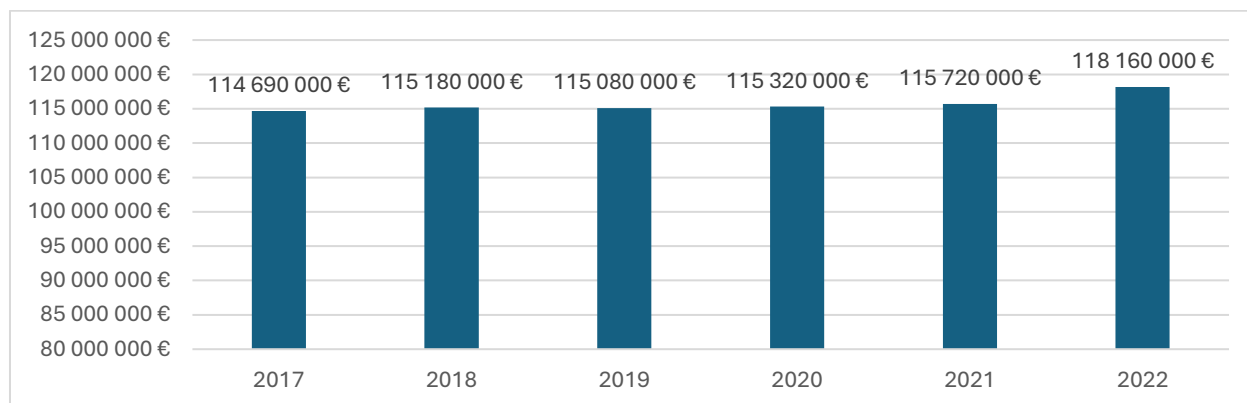
45 Evolution des budgets documentaires dans les 93 bibliothèques départementales



5.1.5) Dépenses de personnel

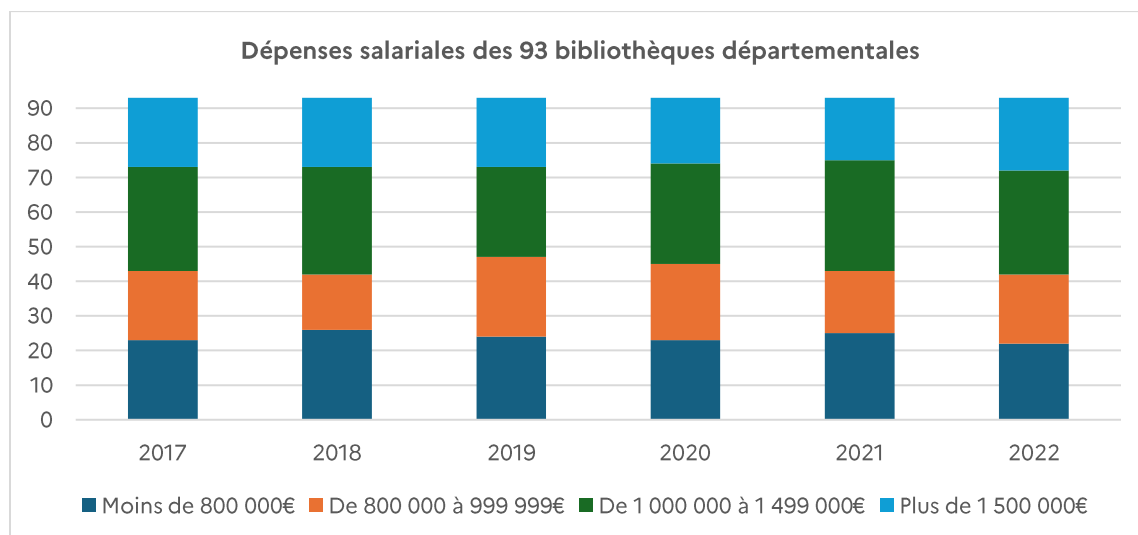
Les dépenses salariales des bibliothèques départementales ont connu une stabilité et même une légère hausse au cours des dernières années étudiées.

46 Les dépenses salariales des bibliothèques départementales



Les dépenses des bibliothèques départementales pour leurs personnels salariés reflètent assez bien la diversité territoriale de la France avec des départements qui ont des moyens en corrélation avec leur taille et leur potentiel socio-économique. Les départements urbains sont bien souvent les mieux dotés, mais les actions des bibliothèques départementales y sont limitées par le faible nombre de communes desservies. Les départements ruraux doivent mobiliser davantage de ressources humaines pour mener à bien les politiques territoriales inhérentes à la ruralité.

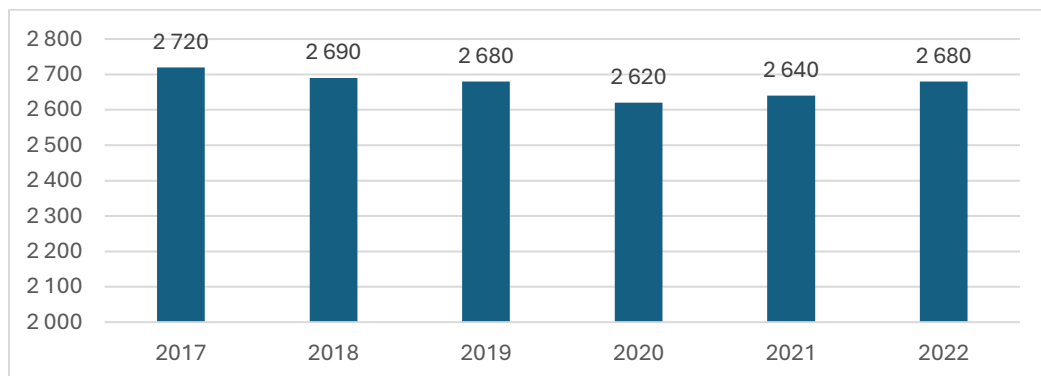
47 Disparité des dépenses salariales selon les départements



5.2) Les moyens humains

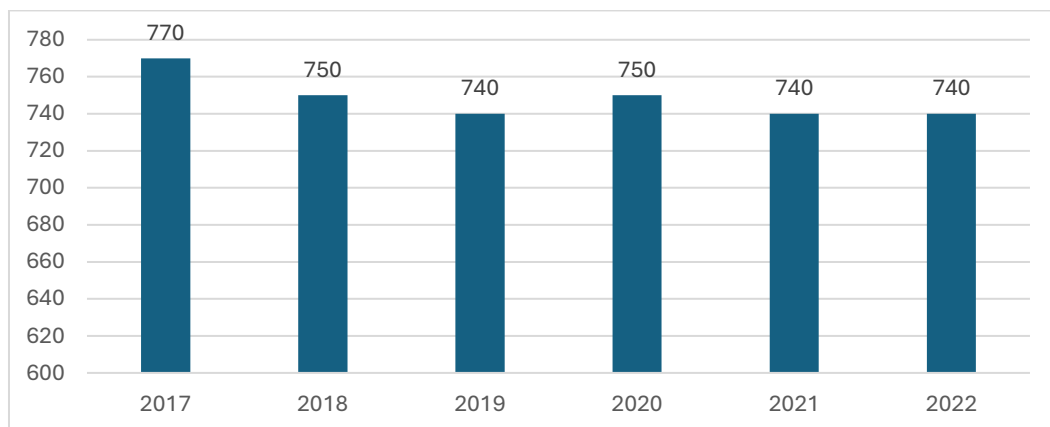
Malgré une hausse globale du coût de la masse salariale (51.5), les personnels salariés ont vu leur nombre diminuer au fil des ans : 40 ETP en moins sur 6 ans.

46 Evolution du nombre d'ETP de personnels salariés en bibliothèque départementale

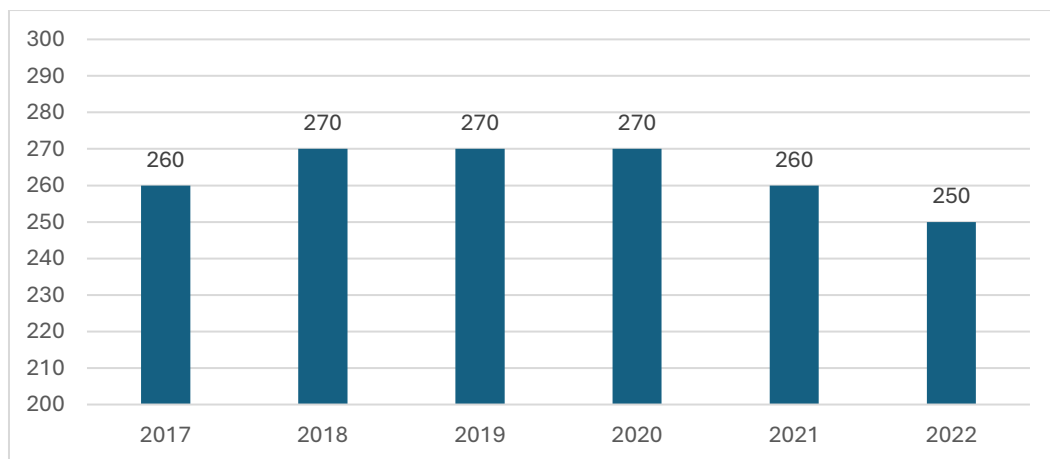


Ces 40 ETP en moins concernent surtout des bibliothécaires catégorie A de la fonction publique (- 10 ETP en 6 ans) et des assistants territoriaux de conservation catégorie B de la fonction publique (- 30 ETP en 6 ans).

47 Evolution du nombre d'ETP d'assistants territoriaux de conservation en bibliothèque départementale

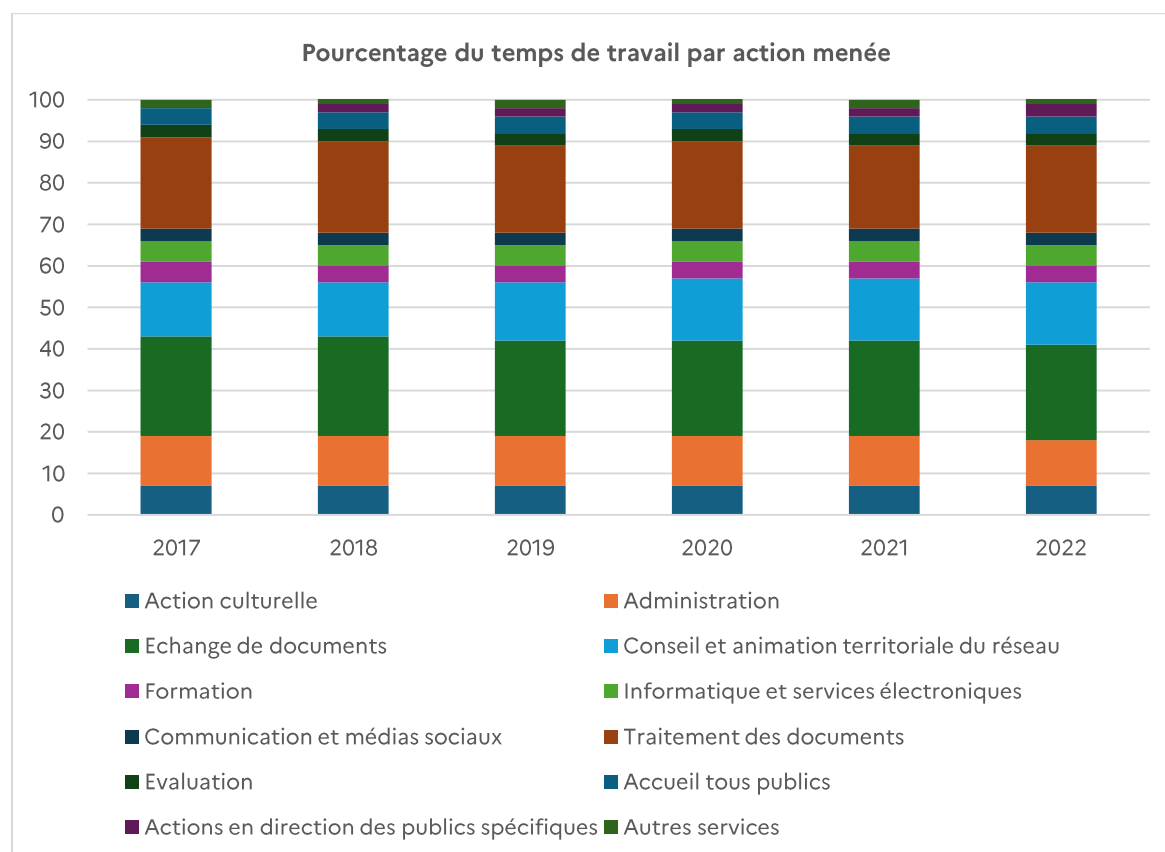


48 Evolution du nombre d'ETP de bibliothécaires en bibliothèque départementale

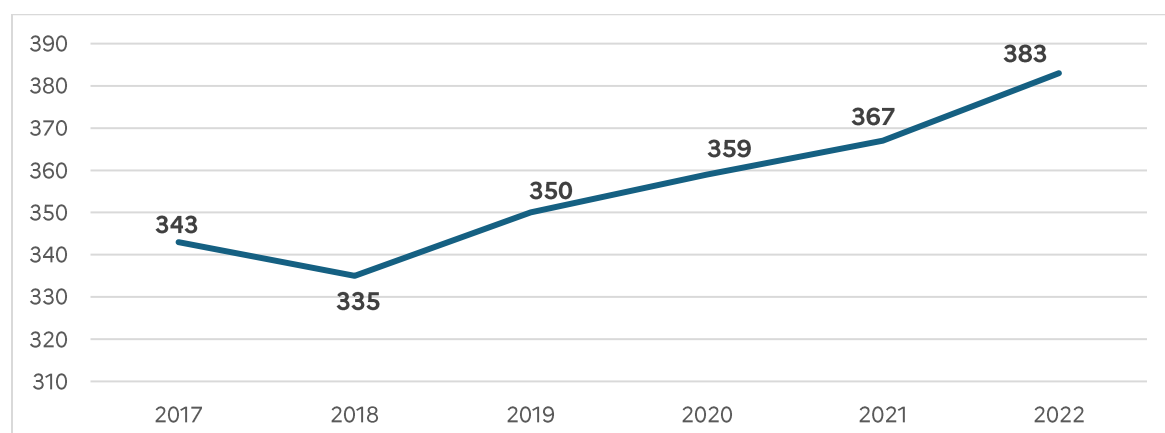


La répartition des temps de travail nous éclaire sur les missions accomplies par ces personnels des bibliothèques départementales. L'échange et le traitement des documents ont constitué le cœur de métier en bibliothèque départementale durant toute la période étudiée. Le conseil et l'animation territoriale de la bibliothèque départementale représentent également une part croissante des missions du personnel salarié.

49 Répartition du temps de travail selon les actions menées en bibliothèque départementale



50 Nombre total d'heures consacrées chaque année au conseil et à l'animation territoriale par le personnel des bibliothèques départementales



Conclusion

Les réalités observées dans cette synthèse des données d'activité des bibliothèques départementales entre 2017 et 2022 rejoignent et illustrent les missions qui leur sont dévolues par la loi 2021-1717.

L'année 2022, la première dans un contexte normal après la crise sanitaire, a vu la population couverte par les bibliothèques départementales atteindre un nouveau record avec plus de 36 000 000 habitants. Les bibliothèques départementales peuvent donc revendiquer à partir de cette année-là une couverture territoriale à 99 % des communes de moins de 10 000 habitants.

Si on observe une augmentation du temps de travail des personnels consacré au conseil et à l'animation territoriale, l'offre en collections et services reste très importante, avec un renouvellement constant des fonds grâce à plus de 20 millions d'euros investis chaque année pour l'acquisition de documents physiques à prêter aux bibliothèques partenaires, auxquels s'ajoutent plus d'1 million d'euros par an pour soutenir la constitution de collections de bibliothèques communales ou intercommunales.

La volonté des départements de développer le numérique s'est traduite de manière concrète par une augmentation constante des dépenses d'investissement liées à l'informatique (environ 100 000 € par an en moyenne entre 2017 et 2019) et des dépenses d'acquisitions de ressources documentaires numériques (37 000 € en moyenne par département).

La formation est un domaine très investi par les bibliothèques départementales puisque 68 % d'entre elles en proposaient plus de 20 en 2022, aux personnels ou bénévoles travaillant dans les bibliothèques partenaires.

C'est dans ce contexte que la dernière mission confiée aux bibliothèques départementales par la loi 2021-1717 prend tout son sens : en confirmant que l'élaboration de « schémas de développement de lecture publique » leur revient, avec l'approbation de l'autorité départementale concernée, la loi renforce leur rôle d'ingénierie territoriale et leur légitimité à desservir un public de plus en plus divers et nombreux.

Annexes

Ministère de la Culture et de la communication
Direction générale des médias et des industries culturelles
Service du livre et de la lecture

BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DONNÉES D'ACTIVITÉ 2017 à 2019

Synthèse nationale

Méthodologie 2017-2019

Cette synthèse s'inscrit dans la continuité de précédents travaux analysant l'activité de 96 bibliothèques départementales entre 2010 et 2013 puis entre 2014 et 2016. Pour cette nouvelle période 2017-2019, le champ des bibliothèques départementales (BD) prises en considération a été réajusté. Par rapport aux années antérieures, 4 bibliothèques ont été écartées : les Yvelines (en raison de sa situation particulière, le département n'avait déjà pas été intégré aux statistiques de 2016), ainsi que La Guyane, La Réunion et Mayotte. Au total, ce sont donc 92 bibliothèques qui constituent le champ final d'analyse entre 2017 et 2019.

Durant cette période, 99% des BD ont en moyenne répondu chaque année à l'enquête, contre 93% sur la période 2014-2016 et 90% sur la période 2010-2013. En outre, 98% des BD (précisément 90 sur 92) ont répondu à la totalité des 3 enquêtes menées entre 2017 et 2019, contre 82% entre 2014 et 2016. Pour ce qui est de la dernière année d'enquête, celle de 2019, 98% des BD ont décrit leur activité.

Niveau de réponse lors des interrogations de 2017 à 2019

	Nombre de réponses	Taux de réponse	Nombre de réponses lors des 3 interrogations	Nombre de BD
Interrogation 2017	92	100 %	Aucune	0
Interrogation 2018	92	100 %	1 réponse	0
Interrogation 2019	90	98 %	2 réponses	2
			3 réponses	90

Cependant, répondre à l'enquête ne signifie pas toujours avoir répondu à l'ensemble du questionnaire. Aux « non-réponses totales » viennent ainsi s'ajouter un certain nombre de cas de « non-réponses partielles ». Des techniques statistiques adaptées (décrites ci-après) ont permis d'estimer les réponses pour les BD n'ayant pas répondu, de façon à dresser un panorama de l'ensemble des 92 bibliothèques départementales de prêt.

Pour chacun des indicateurs traités et chacune des années d'enquête, la démarche méthodologique suivante a été mise en œuvre :

1. **Vérification de la cohérence interne** du questionnaire, ce par la mise en adéquation des questions binaires (oui / non) et de la variable quantité liée, des contrôles de totaux ou bien la recherche et le traitement des valeurs aberrantes.
2. Estimation des valeurs manquantes de 2017 ou 2018 par la **valeur moyenne de l'année antérieure et postérieure**.
3. Pour les réponses inconnues à ce stade, estimation des valeurs manquantes par **interpolation linéaire** pour les cas avec une tendance manifestement linéaire.
4. Pour les réponses inconnues à ce stade, estimation des valeurs manquantes pour 2019 par **application du taux annuel moyen d'évolution observé individuellement** entre 2012/2013 et 2017/2018 (logique longitudinale).
5. Pour les réponses inconnues à ce stade, estimation des valeurs manquantes pour 2017, 2018 et 2019 par **application des taux médians d'évolution annuelle observés pour les autres BD** entre 2013-2014 et 2018-2019 (logique transversale).
6. Recherche et correction des trop fortes variations annuelles par **application des taux médians d'évolution annuelle observés pour les autres BD** (logique transversale).

En moyenne, pour les trois années analysées et sur l'ensemble des 59 indicateurs traités, il s'est avéré nécessaire d'imputer une réponse pour environ 10 BD, un peu moins de 1 en raison d'une absence totale de réponse à l'enquête et 9 en raison d'une absence spécifique de réponse à l'indicateur considéré.

Nombre moyen de BD ayant nécessité une estimation suite à une non-réponse

	Non réponse totale	Non réponse partielle	Cumul
Interrogation 2017	0	8,3	8,3
Interrogation 2018	0	8,3	8,3
Interrogation 2019	2	10,5	12,5
Moyenne des 3 années	0,7	9,0	9,7

La correction des non-réponses et les contrôles de cohérence ont en moyenne réduit de 1,9% les volumes indiqués (-2,8% en 2017, -1,2% en 2018 et -1,7% en 2019).

Les BD desservant des territoires plus ou moins peuplés, il convient régulièrement de compléter l'analyse des volumes par des mesures rapportées à la population. Trois mesures peuvent alors s'envisager : la population totale du département, la population des communes de moins de 10 000 habitants du département (champ habituel d'intervention des BD) et enfin la population couverte selon les réponses de chaque BD (14% de non-réponses ayant nécessité une phase d'imputation).

Données arrondies	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population totale	54 950 000	55 226 000	55 488 000	55 758 000	56 048 000	56 340 000	56 636 000	56 879 000	57 029 000	57 156 000
Population des communes de moins de 10 000 habitants	31 732 000	31 975 000	32 211 000	32 355 000	32 517 000	32 700 000	32 692 000	32 591 000	32 595 000	32 602 000
Population couverte selon les BDP	26 854 000	27 298 000	27 470 000	28 454 000	29 194 000	29 607 000	31 769 000	32 768 000	33 138 000	31 909 000

Ce rapport **se réfère principalement à la population couverte selon les BD.**

BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES

DONNÉES D'ACTIVITÉ 2020 à 2022

Synthèse nationale

Méthodologie 2020-2022

Cette synthèse s'inscrit dans la continuité de précédents travaux analysant l'activité de 96 bibliothèques départementales entre 2010 et 2016 puis de 92 bibliothèques entre 2017 et 2019 (réajustement du champ visant à écarter des situations atypiques). Pour cette nouvelle période 2020-2019, le champ des BD prises en considération de nouveau évolué. Par rapport à la dernière période, 2 bibliothèques ont été prises en compte : les Yvelines ainsi que La Réunion. Les bibliothèques des Haut et Bas Rhin ont fusionné à l'instar de la situation en Savoie et Haute Savoie.

Au total, 93 bibliothèques constituent le champ final d'analyse entre 2020 et 2022.

Seuls les territoires relevant de situations particulières (Paris, les départements franciliens des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ainsi que les départements ultramarins de la Guyane et de Mayotte) échappent à cette couverture très exhaustive.

Durant cette période comme celle de 2017-2019, la presque totalité des BD ont répondu chaque année à l'enquête, contre 93% sur la période 2014-2016 et 90% sur la période 2010-2013. Seules deux bibliothèques n'ont répondu que lors de deux années sur la totalité des trois enquêtes menées entre 2020 et 2021.

Niveau de réponse lors des interrogations de 2020 à 2022

	Nombre de réponses	Taux de réponse	Nombre de réponses lors des 3 interrogations	Nombre de BD
Interrogation 2020	93	100 %	Aucune	0
Interrogation 2021	93	100 %	1 réponse	0
Interrogation 2022	91	98 %	2 réponses	2
			3 réponses	91

Cependant, répondre à l'enquête ne signifie pas toujours avoir répondu à l'ensemble du questionnaire. Aux « non-réponses totales » viennent ainsi s'ajouter un certain nombre de cas de « non-réponses partielles ». Des techniques statistiques adaptées (décrites ci-après) ont permis d'estimer les réponses pour les BD n'ayant pas répondu, de façon à dresser un panorama de l'ensemble des 93 bibliothèques départementales de prêt.

Pour chacun des indicateurs traités et chacune des années d'enquête, la démarche méthodologique suivante a été mise en œuvre :

1. **Vérification de la cohérence interne** du questionnaire, ce par la mise en adéquation des questions binaires (oui / non) et de la variable quantité liée, des contrôles de totaux ou bien la recherche et le traitement des valeurs aberrantes. Suppression des valeurs 0 impossibles.
2. Estimation des valeurs manquantes de 2020 ou 2021 par la **valeur moyenne de l'année antérieure et postérieure**.
3. Pour les réponses inconnues à ce stade, estimation des valeurs manquantes par **interpolation linéaire** pour les cas avec une tendance manifestement linéaire.
4. Pour les réponses inconnues à ce stade, estimation des valeurs manquantes pour 2022 par **application du taux annuel moyen d'évolution observé individuellement** entre 2015/2016 et 2020/2021 (logique longitudinale).
5. Pour les réponses inconnues à ce stade, estimation des valeurs manquantes pour 2020, 2021 et 2022 par **application des taux médians d'évolution annuelle observés pour les autres BD** entre 2016/2017 et 2021/2022 (logique transversale).
6. Pour les éventuelles et rares dernières données manquantes, application du ratio comparant la grandeur analysée à la grandeur de référence (population ou autre donnée plus pertinente) observé sur les unités répondantes ou estimées.
7. Recherche et correction des trop fortes variations annuelles par **application des taux médians d'évolution annuelle observés pour les autres BD** (logique transversale).

En moyenne, pour les trois années analysées et sur l'ensemble des 59 indicateurs traités, il s'est avéré nécessaire d'imputer une réponse pour environ 10 BD.

Nombre moyen de BD ayant nécessité une estimation suite à une non-réponse

	Non réponse totale	Non réponse partielle	Cumul
Interrogation 2020	0	10,3	10,3
Interrogation 2021	0	10,1	10,1
Interrogation 2022	2	9,8	10,8
Moyenne des 3 années	0,7	10,0	10,4

La correction des non-réponses et les contrôles de cohérence ont en moyenne réduit de 1,0% les volumes cumulés indiqués pour l'année 2020. Elles les ont augmentés respectivement de 1,6% et 1,5% pour 2021 et 2022.

Les BD desservant des territoires plus ou moins peuplés, il convient régulièrement de compléter l'analyse des volumes par des mesures rapportées à la population. Trois mesures peuvent alors s'envisager : la population totale du département, la population des communes de moins de 10 000 habitants du département (champ habituel d'intervention des BD) et enfin la population couverte selon les réponses de chaque BD (14% de non-réponses ayant nécessité une phase d'imputation).

Populations sur le périmètre étudié

<i>Données arrondies</i>	Population totale	Population des communes de moins de 10 000 habitants	Population couverte selon la BD
2010	57 164 000	32 207 000	27 936 000
2011	57 450 000	32 453 000	28 397 000
2012	57 718 000	32 691 000	28 574 000
2013	58 001 000	32 836 000	29 917 000
2014	58 294 000	33 000 000	30 216 000
2015	58 593 000	33 185 000	30 804 000
2016	58 901 000	33 169 000	32 123 000
2017	59 157 000	33 070 000	33 947 000
2018	59 314 000	33 059 000	34 341 000
2019	59 448 000	33 067 000	34 151 000
2020	59 632 000	33 141 000	34 802 000
2021	59 865 000	33 193 000	35 235 000
2022	60 042 000	33 159 000	36 268 000

La population totale et la population des communes de moins de 10 000 habitants d'une année donnée N correspond au recensement de la population de l'année N-2 (délai de mis à disposition des données). La population couverte reprend à la réponse donnée par la BD pour l'année analysée.

Ce rapport se réfère principalement à la population couverte selon les BD.

Remerciements

Le ministère de la Culture remercie l'ensemble des conseils départementaux partenaires, ainsi que leurs bibliothèques qui ont bien voulu répondre à l'enquête nationale qu'il conduit, pour leur effort constant en vue de la complétude et de l'exactitude des données collectées. Il tient également à remercier l'Association des Bibliothécaires Départementaux pour son implication dans les problématiques d'évaluation.

Les illustrations de ce rapport ont été fournies par la Médiathèque départementale de la Loire et de la Médiathèque départementale de la Sarthe, toutes deux rénovées durant la période étudiée. Le Service du livre et de la lecture tient à remercier les départements de la Loire et de la Sarthe pour la mise à disposition de ces photographies.

Ce rapport a été élaboré en juillet 2026 par le ministère de la Culture - Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles - Service du Livre et de la Lecture - Observatoire de la lecture publique.

Le traitement des données a été réalisé par la société TMO Régions.

Ministère de la Culture

182 rue Saint-Honoré

75033 PARIS cedex 01

www.culture.gouv.fr